

LES RIVES DU RHÔNE

UN GRAND TERRITOIRE PRODUCTIF RÉSILIENT

À LA RECHERCHE D'UN MODÈLE
DE DÉVELOPPEMENT PARTAGÉ



ATELIER N°1

10 ET 11 OCTOBRE 2024

CARNET DE L'ATELIER N°1

SOMMAIRE



INTRODUCTION

Présentation du dispositif Ateliers des Territoires
Les motivations du territoire du SCoT des Rives du Rhône
L'équipe d'AMO retenue et sa méthodologie

PRE-ATELIER

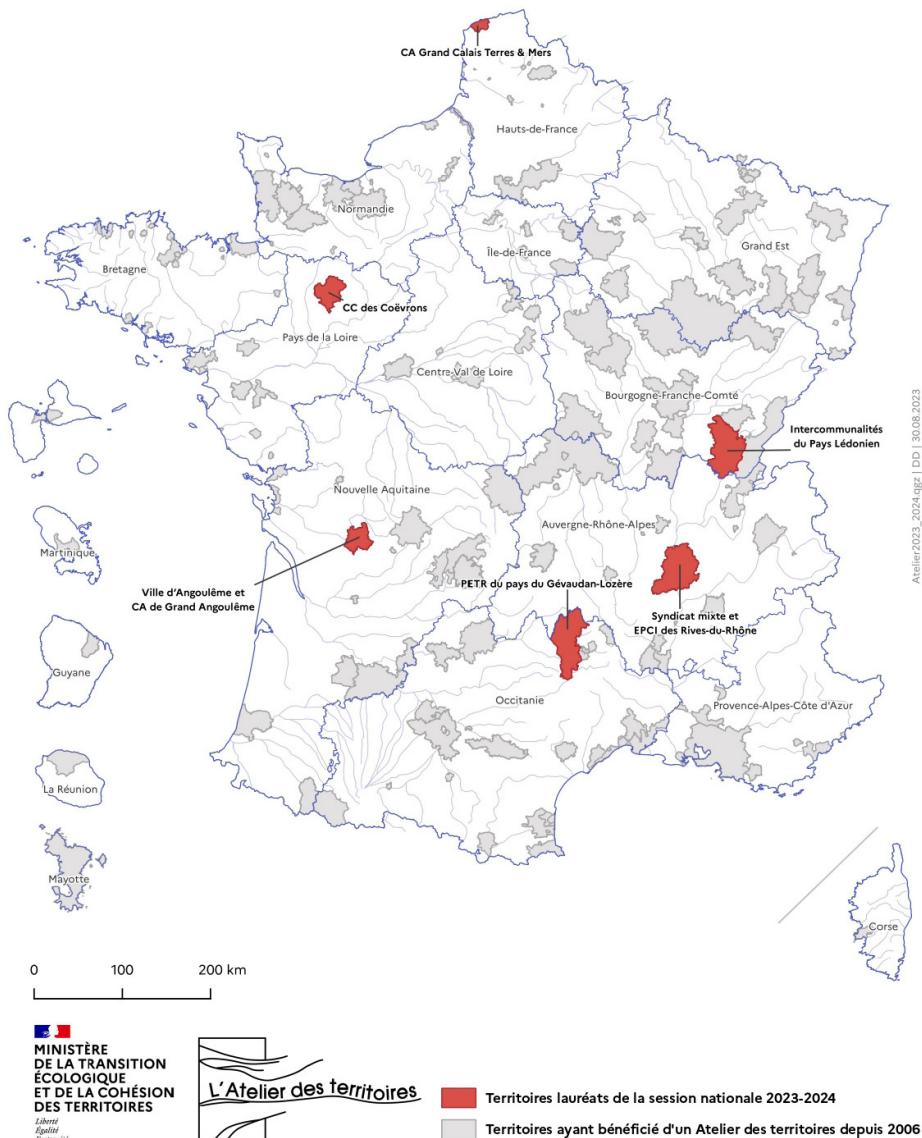
Explorations photographiques
Synthèse du rapport d'étonnement
Diagnostic sociologique

ATELIER N°1

Déroulé de l'Atelier n°1 et participants
Restitution des témoignages et échanges in situ
Restitution du travail collectif en salle
Pistes de travail identifiées

INTRODUCTION

Session nationale de l'Atelier des territoires 2023-2024 "Aménager des territoires productifs, sobres et créateurs de valeurs"



A. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF ATELIERS DES TERRITOIRES

Accompagner les acteurs pour définir et construire un projet d'aménagement en faveur de la transition écologique. L'Atelier des territoires propose aux acteurs locaux d'élaborer collectivement une vision d'avenir à partir des atouts et des ressources locales, des dynamiques et des coopérations interterritoriales. Des séances d'ateliers participatifs invitent chacun à partager son expertise. Une équipe pluridisciplinaire d'appui accompagne le processus qui permet de passer des constats et parfois des blocages de départ à des intentions de projet et des pistes d'action.

Financée à 100% par la DGALN, la démarche Atelier des territoires est pilotée localement par les services déconcentrés de l'Etat, en lien étroit avec les communes et leur EPCI et, le cas échéant, les opérateurs locaux de l'État concernés.

Objectifs

L'objectif est de faciliter l'émergence de stratégies partagées et innovantes en matière de développement local et de transition écologique à partir d'un travail de concertation et de construction avec les acteurs locaux ; et des projets en cours et des ressources propres, c'est-à-dire des ressources humaines (compétences, savoir-faire), des ressources naturelles (biodiversité, paysages), des ressources agricoles (alimentation, sylviculture, AOC), des ressources économiques (entreprises, investissements), des ressources matérielles (infrastructures, patrimoine), des ressources numériques (données, réseaux) et des immatérielles (valeurs, culture).

Méthode

La démarche part de projets existants, mais en fait aussi émerger de nouveaux qui s'appuient sur les potentialités du territoire. Bien plus, ces projets déterminent l'échelle d'intervention pertinente, quitte à rebattre les cartes des découpages administratifs. Les ateliers mettent autour de la table une grande diversité d'acteurs:

- les collectivités : les élus (intercommunaux, municipaux et syndicaux) et techniciens territoriaux ;
- l'Etat : la DGALN, qui assure le pilotage d'ensemble et les services déconcentrés, la DREAL-DEAL et la DDT(M), qui assurent la maîtrise d'ouvrage (une posture de partenaires et de facilitateurs et non pas de prescripteur est adoptée) ;
- des acteurs socio-économiques : les associations et entreprises, etc (la participation citoyenne, avec les habitants et usagers est encouragée) ;
- une équipe pluridisciplinaire composée d'architectes, urbanistes, paysagistes, géographes et, selon la thématique de la session et le territoire, des experts (en sociologie, économie, tourisme, mobilité, hydrologie...).

Résultats

Il fournit aux acteurs une vision intégrée non pas pour une politique spécifique à telle ou telle catégorie de territoire, mais des principes d'aménagement conciliant développement, transition et préservation.

Adaptées aux moyens financiers et humains du territoire, les initiatives et les solutions conçues ou impulsées à l'occasion de l'Atelier, concourent à un développement local réinventé davantage fondé sur :

- des activités socio-économiques en adéquation avec les ressources du milieu naturel ;
- une valorisation transversale des richesses du territoire au travers de filières nouvelles ou dans une logique d'économie circulaire ou industrielle territoriale ;
- de nouveaux modèles économiques plus solidaires.

L'Atelier aide également à :

- consolider des gouvernances récentes ;
- nourrir la réflexion engagée dans le cadre de schémas stratégiques comme le SCoT ou PLU(i) ;
- poser un autre regard sur le territoire sous influence de dynamiques métropolitaines ou en déprise ;
- révéler potentialités et capacités du territoire pour enclencher un développement local maîtrisé ;
- sortir de situations de blocages et de contraintes.

Ce faisant, l'Atelier concourt à créer les conditions pour que les acteurs locaux se projettent ensemble sur un autre modèle de développement.

Au niveau national, une rencontre est organisée pour valoriser les expériences locales et tirer des enseignements transversaux à partir d'une approche comparative des résultats des Ateliers. Une publication de référence l'accompagne.

Mise en oeuvre

La stratégie s'élabore au fil d'un parcours exploratoire du territoire et de plusieurs séances de travail, dans une logique de concertation plus bottom up. Il ne s'agit pas de transposer des modèles préexistants ni des règlements mais de partir des potentialités du territoire, du vécu des acteurs locaux et habitants puis de conduire un processus itératif de concertation, de conception et de validation.

La démarche s'enrichit au fil du temps en mobilisant toutes sortes d'outils, des plus classiques aux plus innovants :

- des visites exploratoires pour une approche sensible et concrète du territoire ;
- des tables autour desquelles se réunissent et échangent les participants ;
- des crayons et des gommes pour révéler des situations de projet par le dessin ;
- des supports pour consigner en temps réel et de manière synthétique les idées, faciliter les interactions, rendre visible le processus d'intelligence collective ;
- des outils cartographiques, des maquettes, des diagrammes, des tests utilisateurs et du prototypage, de façon à situer, visualiser, formaliser des solutions, les tester et recueillir des retours d'expérience ;
- des carnets de suivi ;
- des outils d'information et de communication : magazines locaux, blogs, rencontres citoyennes, ...

Les Ateliers locaux se déploient sur un an :

Candidature: la sélection des sites de projet par la DGALN, à partir des propositions des DREAL-DEAL/DDT(M) et collectivités + **Cadrage:** l'élaboration d'un cahier des charges et la sélection de l'équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les ateliers in situ: après un temps de sensibilisation auprès des parties-prenantes, des ateliers sont programmés (un atelier pour le format «flash» et trois ateliers pour le format «local» et les sessions nationales)

1/ Un temps de prise de connaissance du site avec les acteurs locaux et l'équipe pluridisciplinaire ;

2/ Un temps de consolidation des premières hypothèses et d'une vision territoriale partagée, avec l'identification d'un ou plusieurs sites démonstrateurs ;

3/ Un temps d'élaboration de la stratégie, de préparation de la feuille de route qui traduit un engagement politique fort et un co-portage élus-Etat pour la mise en œuvre d'un plan d'actions.

Les inter-ateliers: les Ateliers thématiques des sessions nationales et les Ateliers locaux sont ponctués d'inter-ateliers de façon à approfondir les échanges dans des groupes thématiques ou à élargir le cercle initial des participants.

Restitution: les Ateliers sont conclus par un séminaire local de restitution, la présentation publique des résultats de l'atelier et l'officialisation de la feuille de route.

Session thématique 2023 - 2024

Cette session de l'Atelier des Territoires porte sur la thématique : «Aménager les territoires productifs, sobres et créateurs de valeurs». Elle a fait l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) qui traite des interactions positives à réinventer entre aménagement et activités productives, entre développement et création de valeurs, dans le nouvel écosystème territorial qu'instaure la transition écologique, au plus près des territoires, en particulier les plus fragiles.

La transition écologique est envisagée dans son potentiel transformateur du modèle de développement territorial, créateur de valeurs matérielles (biens et services destinés aux consommateurs ou aux entreprises) mais aussi immatérielles (bien-être, santé, connaissances, culture, etc.).

Les projets lauréats de l'AMI ont vocation à devenir des démonstrateurs pour d'autres territoires, avec une triple dimension intégratrice :

- Exploratoire et opérationnelle : projets innovants et à forte valeur ajoutée ;
- Exemplaire et réplicable : qualité et lisibilité du processus de coconstruction et des stratégies adressées ;
- Pédagogique et interpellante : apprentissage collectif et formulation de propositions constructives par rapport aux difficultés rencontrées.

Ambitions stratégiques

L'Atelier des territoires cherche à concilier économie et qualité urbaine et territoriale en tirant parti de l'identité et de la culture locale dans une perspective ménageant et valorisant les ressources, la fonctionnalité des sols, les paysages, et en cherchant autant que possible des alternatives au modèle du zoning sur lequel repose majoritairement l'urbanisme jusqu'à présent.

Tous les secteurs de l'économie sont concernés à travers :

- les mutations auxquelles ils sont soumis (obsolescence des zones d'activité, délocalisations industrielles, vacance des quartiers d'affaire, essor du e-commerce),
- les dynamiques encouragées dans les territoires qui répondent à de nouvelles attentes locales (relocalisation de l'industrie verte, revitalisation des commerces et services de proximité, coopération et mutualisation autour des communs),
- les visions politiques renouvelées sur les relations entre production, territoire et écologie (économie sociale et solidaire, écologie industrielle territoriale, économie symbiotique).

L'approche doit être globale pour aider tous les acteurs associés à aborder de manière systémique les sujets mais également formuler des propositions et faire démonstration.

Objectifs opérationnels

Les objectifs de l'AMI sont d'aider les territoires à dépasser les potentiels blocages qu'ils rencontrent et à innover à travers l'élaboration d'une feuille de route d'aménagement et de développement durables qui soit opérationnelle pour chacun des territoires accompagnés.

Les collectivités locales œuvrent de longue date en matière de développement économique, accompagnées par les services de l'État (politiques d'attractivité et d'innovation, développement ou requalification de zones d'activités, recyclage de friches économiques, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, etc.). Il s'agit désormais d'inscrire ces stratégies et outils d'intervention publique dans le nouveau paradigme de la transition écologique et en particulier :

- expérimenter de nouveaux modèles de développement économique,
- éclairer la planification et les stratégies aux différentes échelles pour organiser et poser les conditions d'un développement équilibré et résilient face aux crises sur les territoires,
- interroger de manière prospective la création de valeurs en s'appuyant sur d'autres indicateurs de développement que ceux de l'économie classique.

Les sites lauréats de l'AMI font l'objet d'une capitalisation pilotée par la DGALN qui prend la forme d'un processus de suivi et d'une mise en réseau au niveau national, de séminaires et de publications à chaque étape de la démarche (défis et enjeux mis aux débat ; controverses, prospectives et atterrissage de la stratégie).

Gouvernance

La démarche Atelier des territoires est pilotée par la sous-direction de l'aménagement durable de la DGALN. Elle accompagne des projets ambitieux, emblématiques et innovants destinés à être des démonstrateurs de l'aménagement durable et des sources d'inspiration pour d'autres territoires.

Dans le cadre du jury et du comité de suivi de la session nationale de l'Atelier des territoires 2023-2024, la DGALN s'appuie sur un réseau de partenaires dont le détail est présenté sur le site internet du dispositif Atelier des Territoires :

[Lien vers le site web Atelier des territoires](#)

C. L'ÉQUIPE D'AMO RETENUE ET SA MÉTHODOLOGIE



Photo : Ivan Guibert / TERRA



Photo : Ivan Guibert / TERRA

Une équipe de terrain et pluridisciplinaire

L'équipe d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dont l'Atelier du Rouget est mandataire comprend un noyau dur et des partenaires mobilisés spécifiquement pour répondre aux enjeux du territoire des Rives du Rhône. Le noyau dur anime l'ensemble de la démarche (présence aux ateliers notamment). Cette continuité est nécessaire pour maintenir la qualité du dialogue avec les acteurs locaux et pour éviter toute « perte en ligne » tout le long de la démarche. L'ensemble de l'équipe travaille de manière transversale en privilégiant des temps de travail collégiaux in-situ.

Le noyau dur comprend l'Atelier du Rouget Simon Teyssou et associé (mandataire), MODAAL (cotraitant), Fabriques Architectures et Paysage (cotraitant) et MUTATIS (cotraitant). Ces structures partagent des compétences dans le domaine du projet de territoire et de la stratégie territoriale spatialisée, dans le domaine de l'animation des jeux d'acteurs, dans le domaine de la représentation graphique et spatiale, mais aussi en matière de participation des habitants et de la société civile. La capacité de prospection est d'innovation du groupement est renforcée par le croisement de ses expériences et de ses regards sur le territoire.

L'Atelier du Rouget et Fabriques partagent un fort ancrage territorial et mènent des études urbaines principalement dans les départements à proximité de leur lieux de travail (respectivement Le rouget + Clermont-Ferrand et Vernand + Lyon). Ils interviennent cependant aussi au-delà. Les agences MUTATIS et MODAAL sont basées à Paris et à Lyon. Le lieu de travail commun à l'ensemble de notre équipe sera toujours le territoire lui-même. Dans le cas des Rives du Rhône, le chargé de projet au sein de l'Atelier du Rouget habite et travaille depuis Bourg-Argental. Cette accroche locale participe à la motivation de l'équipe mais facilite aussi l'organisation logistique de notre travail in situ (lieu de travail et d'hébergement, connaissance du territoire). Les temps de coproduction sont favorisées in-situ lors de résidences et des échanges en visioconférence sont organisés en complément. La mise à disposition d'un local est ponctuellement sollicitée afin que le dialogue avec les acteurs locaux se fasse « chez eux ».

Pour l'Atelier des Rives du Rhône, l'équipe a mobilisé les compétences spécifiques suivantes :

- Hydrologie, IDDRE
- Mobilités , EBULIS
- Sociologie des organisations, Triple Sens
- Ecologie, Acer Campestre

Méthode

La méthodologie proposée décline la démarche générale des Ateliers des Territoires aux enjeux spécifiques du territoire des Rives du Rhône, à son échelle et à la présence de deux sites d'accroche identifiés. Aussi, la question de la gouvernance nous a semblé centrale dans les enjeux de l'aménagement du territoire. Un double travail a alors été mené lors de la phase d'appropriation du territoire :

- une série d'entretiens avec différents acteurs du territoire
- un arpentage collectif des sites d'accroches et de leur contexte

Cette approche s'est aussi nourrie de l'analyse de diverses études et données disponibles ainsi que d'une analyse des données économiques du territoire par MODAAL.

L'ensemble de l'équipe s'est réunie régulièrement pendant toute la période en amont de l'Atelier 1 pour définir un angle d'approche des problématiques du territoire telles que présentées dans la note technique produite lors de l'AMI et croisées avec nos propres analyse.

Cette approche a été présentée lors d'un COPIL qui a validé les orientations données à la démarche et la proposition de déroulé de l'Atelier n°1 qui en résulte.

En effet, l'objet de la mission n'est pas uniquement le développement d'un projet territorial mais surtout l'animation d'Ateliers permettant l'émergence d'une dynamique de projet(s) et le partage d'un document guide.

La méthode développé par le groupement s'inscrit dans la trame commune de la démarche générale des ateliers des territoires mais est teintée par les expériences méthodologiques du groupement et sa posture de projet.

La principale variation réside dans le fort investissement de production dans les temps d'inter-atelier. En effet, l'ambition est de maximiser l'ancrage local de la démarche par des temps de travail et d'échange in situ, en petit comité voire en tête-à-tête, avec des acteurs locaux (élus, entreprises, associations...), et ce à toutes les étapes. Le groupement s'est réuni autour de cette ambition commune d'accompagner l'émergence et le développement de projets territoriaux à la fois ambitieux et fédérateurs, mais aussi à même de répondre aux problématiques concrètes des populations concernées.

L'Atelier n°1 vise alors à faire émerger un cahier des charges et/ou des problématiques qui peuvent nourrir une démarche d'exploration des situations par le projet. Il permet de consolider et de remettre en perspective les sites d'accroches.

Le rapport d'étonnement est une restitution «brute» d'un premier regard sur le territoire qui ne se veut pas une analyse objective mais bien une matière à affiner par la suite.

A. PREPARATION DE L'ATELIER N°1

I] EXPLORATIONS PHOTOGRAPHIQUES

IVAN GUIBERT

La DGALN a missionné un photographe de la DICOM pour accompagner la démarche de l'Atelier des Territoires des Rives du Rhône. Le groupement d'AMO a choisi de considérer cette mobilisation comme celle d'une compétence supplémentaire à associer au travail réflexif. Cette partie du carnet constitue un volet «photographique» du rapport d'étonnement. Les photos sont présentées sans légendes comme des questionnements. Le texte suivant donne à lire l'approche du photographe.



Photo : Ivan Guibert / TERRA



Photo : Ivan Guibert / TERRA



Photo : Ivan Guibert / TERRA



Photo : Ivan Guibert / TERRA



Photo : Ivan Guibert / TERRA



Photo : Ivan Guibert / TERRA



Photo : Ivan Guibert / TERRA



Photo : Ivan Guibert / TERRA



Photo : Ivan Guibert / TERRA



Photo : Ivan Guibert / TERRA



Photo : Ivan Guibert / TERRA



Photo : Ivan Guibert / TERRA



Photo : Ivan Guibert / TERRA

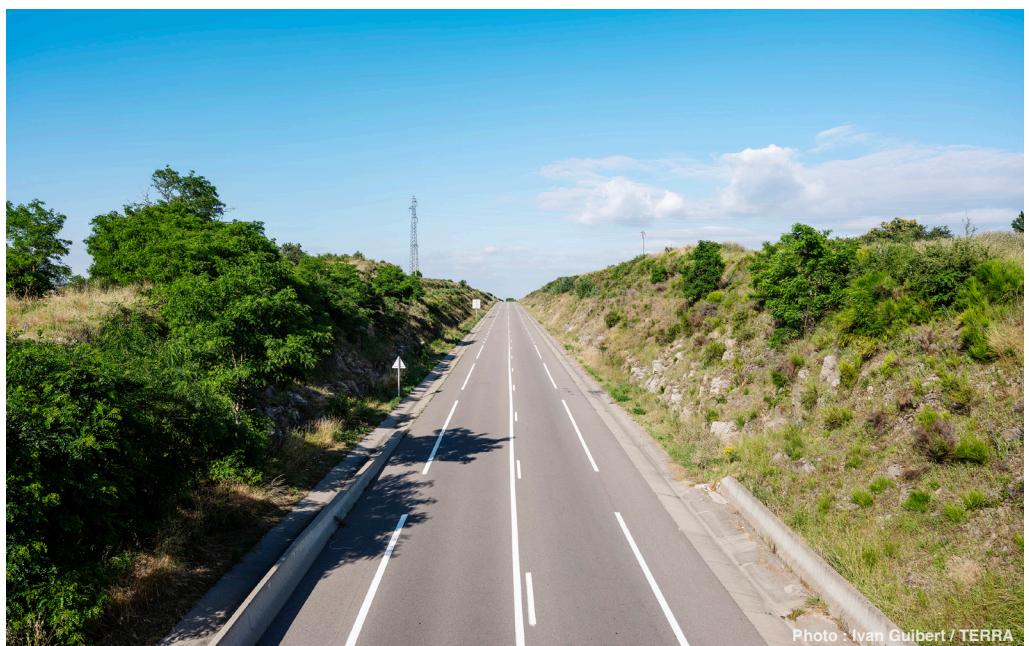


Photo : Ivan Guibert / TERRA

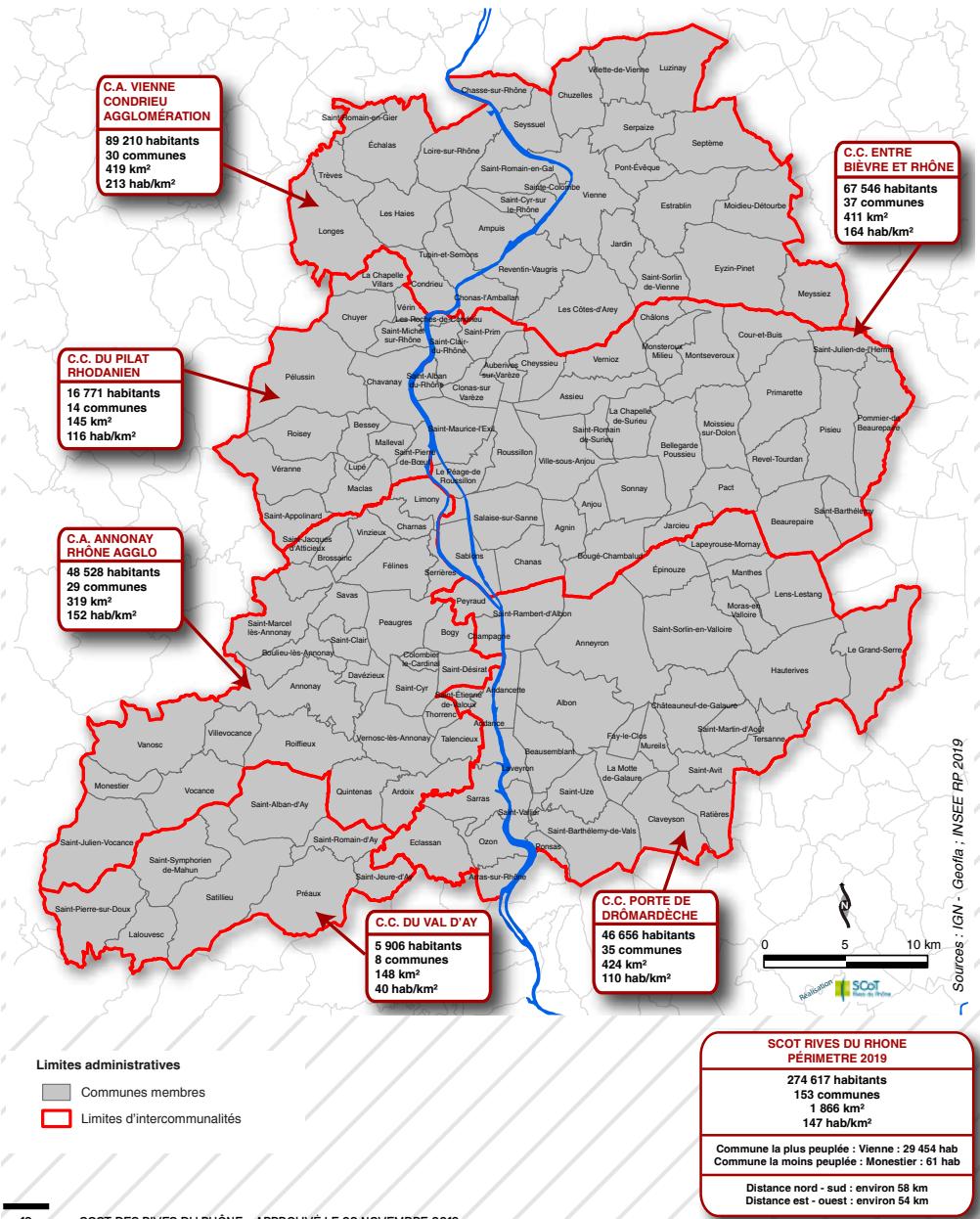


Photo : Ivan Guibert / TERRA



Photo : Ivan Guibert / TERRA

FIG. 0.0 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SCOT DES RIVES DU RHÔNE EN 2018



II] SYNTHÈSE DU RAPPORT D'ÉTONNEMENT

ECHELLE DU TERRITOIRE

Une géographie marquée : la vallée du Rhône et les plateaux d'Ardèche

La géographie du territoire distingue :

- La vallée du Rhône (Drôme / Ardèche)
- Les plateaux (Ardèche)

Cette configuration géographique cible des développements éco ciblés et localisés :

- vallée : résonnance nationale avec les connexions aux voies de communication (fleuve, autoroute, train) et avec la « vallée de la chimie »
- plateau : développement/extension des activités déjà en place

Une approche globale qui émerge mais doit plus fortement s'incarner : chaque EPCI a encore son propre schéma d'accueil des entreprises qui sous-tend une forme de concurrence entre territoires.

Le Rhône, barrière physique et atout au développement

Du fait du contraste entre les plateaux et vallée, il manque de liaisons physiques transversales :

- L'infrastructure routière reste contrainte par la vallée du Rhône, notamment le pont de Serrières qui représente le seul lien entre la vallée et le plateau et reste souvent engorgé.

De plus, la voie assurant la montée de Serrières n'est pas en adéquation avec le trafic routier.

- Le fleuve reste difficilement franchissable en mode doux (sauf vers St Rambert), en conséquence on le longe plutôt qu'on le traverse.

- Annonay et les plateaux d'Ardèche disposent d'une accessibilité moindre que la vallée.

Mais le Rhône est un potentiel à exploiter avec le port de Salaise Sablons au cœur de l'axe fluvial « Rhône/Saône ». Le scénario 4 de la stratégie nationale « Orizon 2035 : axe Rhône Saône » comme pilier de transition écologique et résilience éco (fret fluvial). Conseil interportuaire axe le développement des ports fluviaux comme charpente performante et durable.



Photo : Ivan Gulbert / TERRA



Photo : Ivan Gulbert / TERRA

Des ressources en eau et des armatures paysagères remarquables

Chaque site dispose de ressources en eau distinctes avec des enjeux qualitatifs différenciés

- INSPIRA est sur les nappes de la vallée du Rhône. Ces eaux souterraines sont utilisées pour la consommation humaine et elles restent polluées par des hydrocarbures, plomb, mercure par les activités industrielles et les nitrates liées à l'agriculture ;
- Sur le plateau d'Annonay, le site de Marenton est programmé sur des espaces perméables au-dessus de la nappe du Pilat, nappe qui alimente les sources de consommation humaine.

Ce territoire dispose de qualités paysagères remarquables (ex : vue profonde sur le Pilat, plateaux, coteaux, vallée) et d'enjeux très fort sur la faune et la flore. Cette situation appelle à la préservation des zones humides, Natura 2000 et autres fonciers agricoles riches, avant tout nouveau développement. La compensation doit être précédé d'une stratégie d'évitement et de réduction.

Cette proximité aux grands espaces naturels est un grand potentiel à valoriser pour l'attractivité du territoire et la qualité de vie.

Une qualité de vie, des patrimoines

- Une qualité de vie et un attachement de la population au territoire mais la pollution industrielle est néanmoins un problème sur INSPIRA
- Un patrimoine naturel, bâti et gastronomique ;

Une culture du travail et une histoire industrielle

- Des histoires et un passé industriel laissant des friches à reconstruire pour la sobriété foncière.
- Une culture de la valeur travail et un bassin fidèle d'emplois.
- De belles PME qui se développent (Annonay)

Un sentiment de concurrence entre vallée / plateaux / métropole de Lyon

- Le départ des jeunes diplômés (Annonay)
- Un sentiment de concurrence entre la vallée (INSPIRA) et les plateaux (ANNONAY)
- Peu de dialogue entre les entreprises, les élus et les citoyens



Photo : Ivan Guibert / TERRA



Photo : Ivan Guibert / TERRA

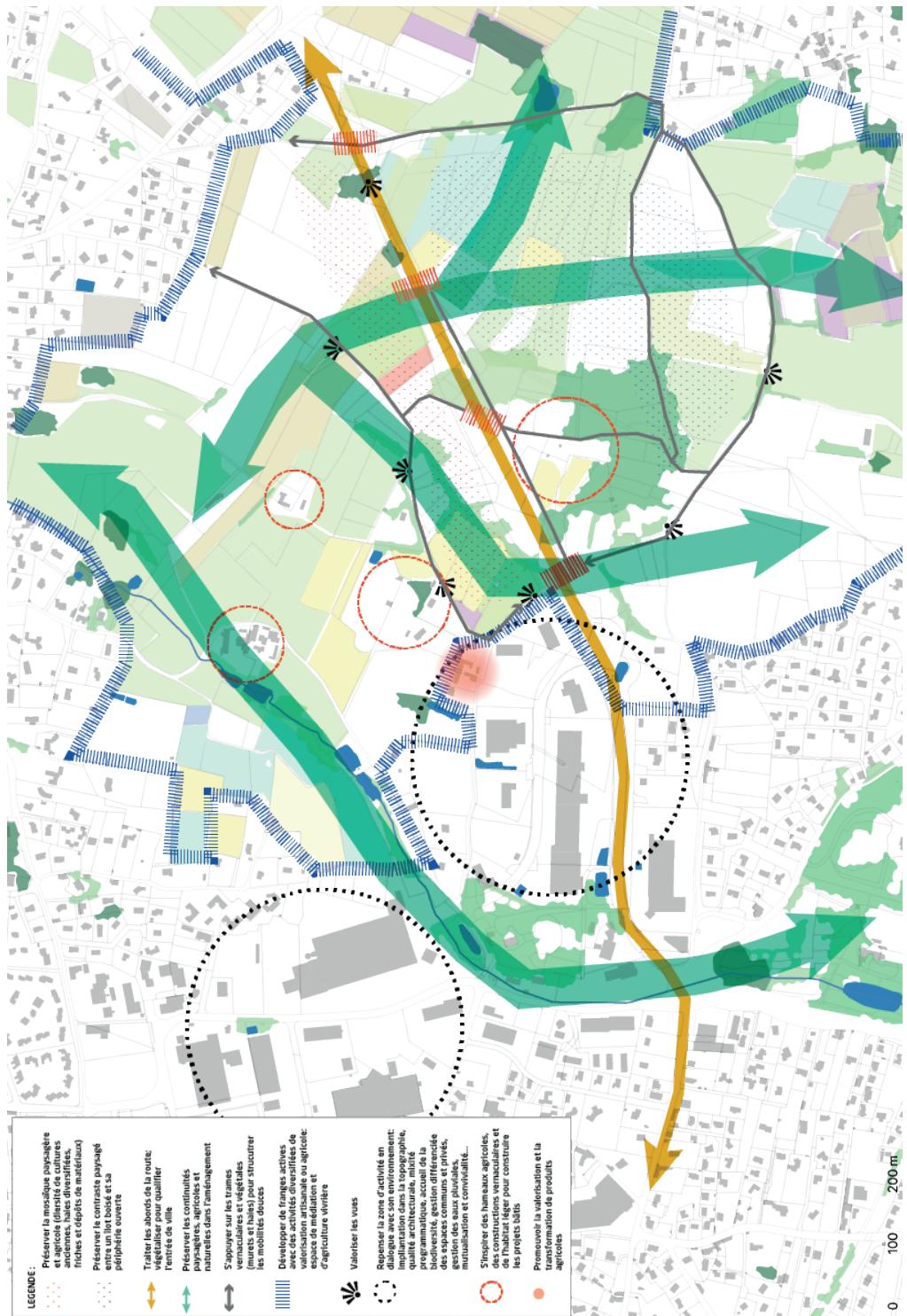
Des zones illustratives de «l'ancien modèle»

- des « zones » d'activités peu qualitatives : terrassements inadaptés, aménagements sans stratégie paysagère ni écologique (ex : eau pluviale), forte imperméabilisation, pas de végétalisation etc.
- Commercialisation au plus offrant, tout venant, sans exigence : pas de stratégie de programmation / commercialisation : complexe de « l'arrière-cour de Lyon »
- INSPIRA : le sous dimensionnement flagrant des équipes du syndicat mixte (relégué à hauteur d'une commune de 2000 habitants ne pouvant salarier un directeur de haut niveau) et des moyens humains trop réduits pour un projet d'aménagement de cette envergure ;
- INSPIRA : une concession d'aménagement qui semble gigantesque et donc très fragile face aux modifications substantielles de son économie liées aux évolutions législatives et aux aléas opérationnels ;

Des difficultés à conduire le virage vers «un nouveau modèle»

- Des politiques d'aménagement intègre peu les enjeux de SOBRIETE / RESILIENCE
- S'il existe une prise de conscience sur la nécessité de protection quantitative de ces ressources en eau, leur amélioration qualitative n'est pas réellement engagée ;
- Pour certains plutôt que d'éviter ou réduire le développement, les villes doivent identifier des secteurs de dé-imperméabilisation pour compenser l'imperméabilisation des nouveaux projets (INSPIRA, Annonay) !
- Le foncier « facile à aménager » est rare, les friches nombreuses (Annonay) ;

Des filières locales structurantes à valoriser/transitionner



ECHELLE DES SITES D'ACCROCHES

En reprenant les items précédents, quels sont les enjeux sur chaque site tout en pensant transversalité et projet commun ?

MARENTON

La ZAE existe et correspond à des orientations d'une époque passée.

Comment concilier développement éco, sobriété foncière et enjeux environnementaux ?

Pour les extensions envisagées, prendre appui sur le déjà là ...

- un site très emprunté par les riverains (cyclistes/ vététistes avec à proximité la via Fluvia, joggeurs ...)
- des qualités paysagères fortes (parcelles agricoles diversifiées et préservées, prairies, prés pâturés, haies, murets pierres sèches, ...)
- un panorama visuel sur le Pilat et les monts d'Ardèche
- des espaces perméables aquatiques

tout en tentant de réparer/améliorer des structures déjà en place :

- la RD 878 : véritable « canyon » qui scinde Marenton en 2 (question du franchissement en mode doux ?)
- des franges zae/zones habitées abruptes
- un étalement « gourmand » des surfaces imperméabilisées

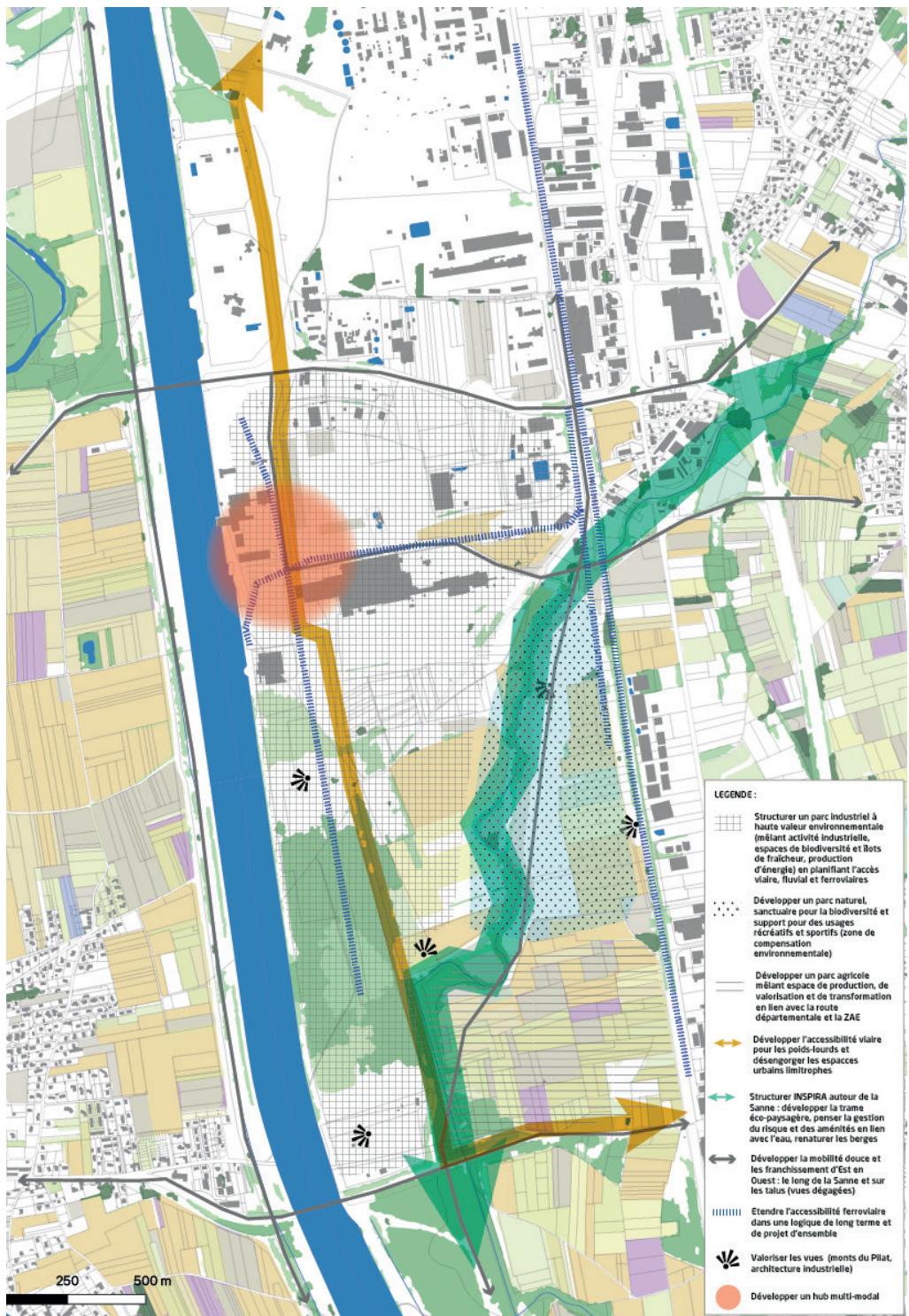
Les sujets qui se posent :

Au regard de cette diversité et richesse, chercher à concilier sobriété et développement en appui des armatures en place.

En amont des développements, il faut construire un projet paysager en anticipant notamment les zones de compensation. Mais il faut aussi **travailler sur la notion de « l'évitement »** pour trouver une solution satisfaisante qui réponde aux besoins d'Annonay Rhône Agglo et exigences réglementaires de la séquence E/R/C.

Sans refuser l'implantation d'acteurs éco, il faut réfléchir à prendre appui sur ce déjà-là déjà évoqué :

- Est-ce que l'on peut optimiser certaines des surfaces imperméabilisées de la ZAE en place? Quelles sont les disponibilités foncières et quelles sont leurs potentiels de densification ?



Pour ne pas penser uniquement « implantation nouvelle », peut-on poursuivre le travail engagé sur patrimoine existant (étude friches SCoT) au regard des contraintes que génèrent des extensions sur des espaces naturels et agricoles ? Peut-on penser un nouveau développement éco en lien avec la valorisation agricole ?

A-travers ces questions, c'est le sujet de l'amélioration envisageable de ces zones d'activités par la densification et l'optimisation, qui gagne à être posé. Envisager de densifier et de verticaliser les processus des entreprises.

Ca pose le sujet aussi de la concertation publique au sens de l'implication des acteurs de la zone étudiée que sont les usagers (randonneurs, cyclistes, mais aussi agriculteurs qui savent répertorier les terres arables)

INSPIRA

Inspira est un site d'envergure nationale : France 2030 avec des obligations fortes. **Une envergure politique qui l'oblige**, dans un contexte d'oppositions fortes au développement de ce site par des habitants.

Inspira dispo de nombreux atout pour devenir un marqueur de la transition (économique, énergétique, écologique) en prenant appui sur des enjeux forts :

Enjeux hydrologiques/écologiques :

Inspira est situé directement au-dessus des nappes alluviales du Rhône et de la Sanne. Il est entouré de sites de prélèvement d'eau ce qui l'oblige à prêter attention à la qualité des eaux souterraines. La notion de qualité de l'eau ne doit pas être oubliée lors de débats qui se focalisent sur celle de la quantité.

Là aussi, comme à Marenton, le volet hydrologie superficielle devrait être axé sur une politique de l'évitement plus que la compensation.

Enjeux biodiversité :

Faune fortement présente (batraciens, chauves-souris, reptiles, ...) Des corridors écologiques existants et à valoriser (Sanne et future zone de renaturation, bassin d'écrêtage, ...). Des pelouses sèche. Des zones humides. Site Natura 2000 en bord de site.

Enjeux énergétiques :

Il y a un enjeu pour certains industriels d'assurer la décarbonation de leurs besoins énergétiques (photovoltaïque, ...) Le port de Salaise Sablons est à exploiter beaucoup plus pour accentuer l'usage de l'axe fluvial « Rhône Saône ».

Prendre appui sur le schéma Orizon 2035 pour participer à l'impulsion de la dynamique de développement de la navigation / orizon 2035 : pilier de la transition écologique + résilience économique. Les ITE : Inspira dispose et prévoit de renforcer sa desserte ferroviaire pour gérer des transferts de marchandises fluvial/ferroviaire.

Enjeux de gouvernance et de pilotage stratégique

Sur Inspira, l'objectif n'est pas de s'arrêter au constat d'un développement passé, mais justement d'en tirer les conséquences pour inscrire le site dans une démarche forte, « d'envergure nationale » et en ce sens porteur de valeur d'exemple.

Il faut saisir les enjeux de sa position stratégique tout en regardant ce qu'il y a autour (les habitants l'agriculture, les paysages, l'eau), et tout en se posant une question simple : comment opérons-nous pour réduire les incidences de nos activités (ressources en eau, pollution nappes, pollution de l'air, ...) en incluant les périmètres périphériques (habitants, biodiversité, qualité et partage des eaux) et en permettant un rayonnement au-delà d'Inspira (échanges avec les autres ZAE comme Marenton et Boissonnette)

Cela stipule aussi une redéfinition des cibles pour cette plateforme industrialo-portuaire, dans une gamme de preneurs de lots devant justifier d'une utilisation indispensable des infra portuaires, ferrés, des réseaux secs (THT, pipeline).

Il faut passer d'un aménagement global à un aménagement par touches dans un cadre global. C'est la notion de gouvernance qui devient alors prépondérante.

- Programmation, commercialisation, exigences qualitatives, financement
- Gouvernance pour contrôler l'utilisation de l'eau
- Concertation avec les habitants, associations, dialogue & coopération vallée et plateau.

Pistes :

- Hiérarchiser les flux, organiser les infrastructures de l'aménagement global
- Passer d'un aménagement global et expansif à un aménagement par touches (secteurs) dans un cadre global (trame verte et bleue, pistes cyclables, desserte

III] DIAGNOSTIC SOCIOLOGIQUE

Objectifs poursuivis et précisions méthodologiques

Outre une analyse documentaire, le présent diagnostic a été réalisé sur la base d'entretiens semi-directifs qui se sont déroulés en visioconférence entre avril et juin 2024. La liste des personnes interrogées figure en annexe, et est constituée de l'équipe de projet et de quelques acteurs clés du territoire, sur indication de l'équipe projet.

Ce diagnostic a été réalisé en amont de l'Atelier n°1, dans la perspective d'être utilisé comme support à l'organisation de l'atelier, notamment par une contribution à la définition des thèmes à aborder.

Le diagnostic avait pour objectifs :

- D'appréhender et identifier les parties prenantes au projet, les acteurs en présence, et leurs enjeux dans les stratégies de territoire.
- D'identifier les valeurs, besoins et attentes des groupes sociaux en présence.
- D'analyser les processus de coopération et d'opposition entre acteurs.

Les questionnaires ont été adaptés à chacune des personnes interrogées mais comportaient un tronc commun de questions figurant en annexe 2.

La synthèse qui suit est organisée en croisant les perceptions sur les différentes visions, dans l'ordre celle des atouts et faiblesses des territoires, celle des enjeux des territoires et celle de la stratégie des territoires, essayant de mettre en avant les convergences et éléments clivants, pouvant faire débat au sein de l'Atelier 1, ce dernier ayant, pour objectif principal de travailler une vision partagée.

Pour rappel méthodologique, un diagnostic sociologique repose sur l'expression subjective d'un panel de personnes interrogées, et ne saurait donc avoir de valeur objective dans ses affirmations.

Quelques verbatims représentatifs sont repris dans le document, indiqués entre guillemets.

A. LES VISIONS DU TERRITOIRE : UN TERRITOIRE? DEUX TERRITOIRES? DES TERRITOIRES ?

La démarche d'atelier portant sur les deux sites d'accroche d'Inspira et d'Annonay, mais pilotée également à l'échelle du SCOT Rives du Rhône, le questionnaire a porté dans un premier temps sur la vision du territoire au sens large, sans en préciser les frontières.

Ainsi, certains se sont exprimés sur l'échelle du SCOT, d'autres à l'échelle des sites d'accroche, d'autres encore à d'autres échelles.

Si les atouts/opportunités rassemblent, on observe cependant que les faiblesses/menaces sont de natures différentes dès lors que les échelles géographiques se resserrent.

A.1. Une vision partagée des nombreux atouts du territoire

Les atouts du territoire, quelle que soit l'échelle abordée, font l'objet d'un large consensus :

- Un bassin de vie disposant une bonne accessibilité, et de vrais atouts : de beaux espaces, espaces naturels préservés à proximité (Pilat), un patrimoine riche ; « on y mange bien, on y boit bien ».
- Un territoire attractif pour les entreprises et une zone d'emploi, du fait de la proximité de Lyon, et de sa très bonne desserte multimodale.
- Un tissu industriel riche et diversifié.
- Une tradition industrielle forte et ancienne, avec une qualité de la main-d'œuvre sur place, caractérisée par une culture de la valeur travail, « dure au mal », avec de vrais savoir-faire, et de belles politiques salariales.
- Un potentiel de développement sous-exploité, qui pourrait « se permettre davantage de qualité et exigences dans la sélection des entreprises et industries accueillies ».

A.2. Deux territoires : le clivage du Rhône

Le Rhône et son franchissement par le très encombré pont de Serrières provoquent en revanche un clivage, notamment entre les deux sites d'accroche, avec des paysages, une histoire, un environnement, des contraintes et des enjeux différents.

Annonay se caractérise par :

- Un passé industriel très ancien, avec un tissu de très belles PME de tailles moyennes et de « qualité », implantées depuis de nombreuses années, qui a su se moderniser et poursuivre son développement.
- Un territoire semi-rural proche de grands sites naturels conférant une réelle qualité de vie.
- Une population stable d'ouvriers et d'employés, mais dont les jeunes diplômés quittent le territoire.
- Un attachement de la population au territoire et bassin d'emploi « fidèle »

Mais le territoire souffre :

- D'une moindre accessibilité : l'Ardèche est le seul département où il n'y a pas de gare, et Annonay est éloigné des dessertes multimodales qu'offre la vallée, éloignement accentué par l'encombrement rédhibitoire du pont de Serrières ;
- D'une géographie plus accidentée en termes de relief, rendant plus complexe l'installation d'entreprises ;
- D'un foncier plus rare, pouvant limiter l'attractivité de la zone ;
- De la présence de nombreuses friches, dont certaines polluées ;
- D'un urbanisme d'étalement urbain dans les communes avoisinantes d'Annonay du fait de l'augmentation de la population.

Pour ce qui concerne **Inspira**, reconnu comme un des moteurs économiques au niveau national, on note :

- Un passé industriel également, mais beaucoup plus récent ;
- De fortes emprises foncières et la présence d'industries lourdes ;
- Une accessibilité décrite comme exceptionnelle, avec des infrastructures multimodales ;
- Un accès au foncier plus facile.

Les faiblesses/menaces identifiées se rapportent à :

- Une main d'œuvre ne résidant essentiellement pas sur le plateau, avec notamment une population de jeunes non qualifiés ;
- Une qualité de vie des communes avoisinantes entravée par la pollution industrielle et logistique ;
- Un monde de l'industrie très fermé et peu ancré sur le territoire : peu de dialogue avec les élus, encore moins avec les citoyens ;
- Un volet agricole peu présent ;
- Une opposition de plus en plus active aux nouveaux projets d'implantation de la part d'associations environnementales.

Conclusion

Au global, le sentiment est que les deux sites d'accroche se connaissent et se parlent peu « Inspira c'est quoi? » / « Inspira : on ne sait pas trop ce qui s'y passe » et semblent confrontées à des problématiques de concurrence pour l'accueil des entreprises, plus particulièrement pour Annonay.

A.3. Des territoires

Au-delà des sites d'accroche, les interlocuteurs ont évoqué peu de relations entre les différents sites :

- Peu de relations entre Inspira et les autres sites industriels, y compris ceux de la vallée ;
- Des projets de développement économique menés à l'échelle des EPCI, fonction de leurs fonciers disponibles.

Des signes naissants d'échanges et de collaborations ont cependant été exprimés, organisés dans le cadre du SCOT, dans une volonté de questionner le sentiment de concurrence entre sites, et amorcer une recherche de complémentarités et de mutualisation.

B. LES VISIONS DES ENJEUX DU TERRITOIRE

Enjeu 1 : Réussir les transitions écologiques, environnementales et énergétiques

On observe une prise de conscience globalement partagée des enjeux écologiques et du changement climatique, mais celle-ci n'est presque exclusivement abordée que sur le plan des évolutions de la réglementation.

a. Les évolutions réglementaires ne sont pas toujours ni connues ni comprises

Un consensus émerge sur certains points :

- Accord sur la nécessité de faire évoluer la réglementation dans le cadre du caractère inéluctable des transitions ;
- Vision partagée d'un empilement et d'un rythme accéléré de nouvelles directives, pouvant générer des discordances d'information et de préparation des différentes entités de l'Etat, un sentiment de manque de coordination, voire de contradiction ;
- Acceptations difficiles de révisions demandées sur des projets déjà partis ;
- Sentiment de ne pas toujours être au clair sur la politique industrielle au niveau national et des attendus de celle-ci, et de complexité de décliner les politiques publiques sur le territoire

Des divergences s'expriment cependant sur :

- La perception d'un temps différent entre celui de l'Etat, des collectivités et des entreprises : les évolutions, également du fait des études supplémentaires à mener, sont quelquefois vécues comme des « coups de frein », des « bâtons dans les roues », des « surcoûts ».
- Le sentiment de se sentir démunis face au « mode d'emploi » et de ne pas disposer des compétences nécessaires.

b. La problématique de l'eau

On note un début de conscience partagée de la raréfaction de la ressource, qu'elle concerne l'eau potable, l'eau nécessaire à l'industrie, à l'agriculture, et les actions liées à la sobriété qu'il va falloir mettre en œuvre.

Du côté Ardèche, le peu de nappes présentes conforte la peur d'une fuite des entreprises vers la vallée. La problématique de la ressource en eau est moins prégnante dans la vallée du fait de la proximité du Rhône, mais commence à être stigmatisée par des associations environnementales sur Inspira, de récents projets ayant été déboutés pour cela.

c. Les autres enjeux écologiques, environnementaux et énergétiques

Ont été abordés, mais dans une moindre mesure que les deux autres enjeux précédents :

- la problématique de la pollution, qu'elle concerne l'eau ou l'air, liée à l'industrie mais également à l'urbanisation, et notamment l'étalement urbain dans les zones rurales, générant davantage de trafic routier notamment ;
- les nouveaux besoins énergétiques liés à la raréfaction des énergies fossiles, et la nécessité de disposer de ressources sur place : solaire ? photovoltaïque ?

Enfin, les enjeux liés à la biodiversité en tant que tels, ont été quasiment absents des échanges, si ce n'est, encore une fois, par le prisme de la réglementation et des contraintes liées à la compensation et aux études environnementales.

Enjeu 2 : Mieux appréhender la problématique foncière

La problématique du foncier est l'un des enjeux les plus sensibles évoqués par les personnes interrogées, sous différents angles :

- Celui de la compensation tout d'abord : trouver des terrains disponibles constitue un véritable casse-tête, qui plus est dans un contexte d'acquisition à des coûts élevés ; certains interlocuteurs avancent l'hypothèse d'autres choix d'implantation des ZI et ZA, à des échelles de territoire plus larges où l'on pourrait éviter les effets de la compensation.
- Certains territoires, dont Annonay, sont confrontés à une problématique de raréfaction de foncier facilement aménageable, alors même qu'il ne s'agit pas tant de se situer dans une perspective d'accueil de nouvelles entreprises que dans celle d'une extension des entreprises existantes et de leurs enjeux accrus de décarbonation. De ce fait, le sentiment d'absence de compétitivité du territoire pour l'attraction de nouvelles entreprises se double de la crainte de voir partir les entreprises déjà sur place, empêchées dans leurs projets de développement.
- D'autres territoires ont, eux, en revanche, encore des fonciers disponibles, dont Inspira.

Cette inégalité face au foncier disponible se situe au cœur des stratégies de développement, mais il existe une convergence dans la nécessité de « faire autrement » dans le développement des futures zones des deux sites d'accroche (cf. partie C du document).

Enjeu 3 : Proposer un cadre de vie de qualité, et le maintien, voire l'élargissement, du bassin d'emploi

La préservation du cadre de vie, présenté comme l'un des atouts du territoire, est évoqué comme l'un des piliers du maintien du bassin d'emploi et de son attractivité, dans un contexte où :

- Des difficultés de recrutements de certains profils (cadres, métiers de services aide à la personne, hôtellerie et restauration, ...) sont déjà présentes, notamment sur Annonay ;
- Le peu d'établissements d'enseignement supérieur sur le territoire contribue à la difficulté de recrutement de cadres et techniciens.
- La population cadre vient principalement de Lyon et ne réside pas sur le territoire (« on descend dans la vallée plutôt que de monter sur le plateau »), du fait de l'aspiration à un cadre de vie urbain, mais également du fait de la problématique d'emploi des conjoints.
- Les jeunes générations expriment de nouvelles attentes : évolution de l'offre de logements, aspirations à un cadre de vie et des paysages préservés avec les avantages de la campagne, mais dans le même temps souhait d'accès aux services et commodités de la ville.

Les personnes interrogées se montrent conscientes de ces nouveaux paradigmes et la nécessité de poursuivre, voire de renforcer les premières actions engagées dans ce sens (mobilités douces, vélo et transports en commun, offre de services et de zones de convivialité, etc...), y compris dans les environnements de travail confrontés à de nouvelles attentes des salariés.

Enjeu 4 : La gestion des oppositions aux projets de développement

Les récentes oppositions de la part de l'association Vivre sur les projets de développement d'Inspira ont marqué les esprits, et constitué un précédent, de l'accord de tous, qui ne peut être ignorés dans les modalités de déploiement des futurs projets.

Sur **Inspira**, ont été évoqués une perte de confiance de la part de Vivre, un refus de dialogue et une opposition systématique aux projets même si les composantes en ont beaucoup été améliorées. L'association n'a pas été rencontrée dans le cadre de ce diagnostic, mais il ressort des entretiens que les oppositions, outre la perception d'une volonté de « passage en force » du projet, sont également nourries par le sentiment de ne pas avoir été assez écoutées.

Il a été également évoqué que oppositions sur Inspira s'élargissent au-delà de l'association Vivre, notamment par des actions récentes de la part de mouvements activistes.

Dans un contexte sociologique général d'accroissement de prise de conscience des enjeux liés à l'environnement et au climat, et de davantage d'attentes de concertation citoyenne, certains interlocuteurs ont également noté que les populations riveraines exprimaient de plus en plus de rejet des projets polluants et des risques associés.

Sur **Annonay**, le contexte semble très différent. On ne note pas d'opposition marquée à ce jour aux projets industriels, en raison de la richesse de son passé industriel « fort », intégré à la culture locale : « Ce qui est bon pour l'industrie est bon pour Annonay ».

Certains interlocuteurs reconnaissant cependant que ce contexte pourrait évoluer dans un avenir proche avec la montée en puissance de la problématique sur l'eau, le projet de Marenton et sa situation écologique jusqu'ici très préservée, et les nouveaux arrivants plus sensibles aux problématiques environnementales.

C. LES VISIONS DE LA STRATEGIE DU TERRITOIRE

Les propos exprimés sont assez convergents sur un nécessaire infléchissement des stratégies de développement déployées jusqu'à lors, vers davantage d'acceptabilité environnementale, d'anticipation et de concertation.

C.1. Changer l'image de l'industrie vers davantage d'acceptabilité et d'utilité d'intérêt général

Dans les propos exprimés qui suivent, sous forme de verbatims, qui illustrent à eux seuls de façon très juste la synthèse des échanges, il est question non seulement de changer « l'image » de l'industrie, mais potentiellement de changer l'industrie elle-même :

« On a saccagé l'environnement par le passé : les dégâts faits ont fait oublier l'utilité de l'industrie ».

« On a voulu développer sans qualité, y compris des zones commerciales ».

« Il faut prendre conscience de l'attractivité de son territoire et de la position de pouvoir exprimer des exigences en termes de montée en gamme des entreprises accueillies. Ne plus dire oui à toutes les entreprises, et sortir de la peur d'en refuser ».

« Il faudrait accueillir des entreprises qui sont des démonstrateurs dans la décarbonation ».

« On ne veut pas être le fond du jardin de Lyon, et accueillir des entreprises dont Lyon ne veut pas ».

« On ne veut plus de prospects qui consomment de l'eau et qui sont polluants ».

« Il faut soigner le traitement paysager des ZI et ZA ».

« Il faut concerter sur certains aspects et coconstruire sur d'autres (ex : l'aménagement paysager) ».

« Il faut faire des ZA vertes et exemplaires, y compris Inspira, qui pourrait constituer un nouveau facteur d'attractivité pour les entreprises et les salariés ».

« Il faut avoir une prise de conscience d'une vision d'avenir, aboutir à des projets positifs, vertueux ».

« Il pourrait y avoir d'autres filières de développement possibles sur Inspira, davantage en lien avec l'écosystème présent : bois, agriculture... ».

C.2. Passer d'un développement par opportunités à un développement davantage planifié et anticipé

Dans le prolongement des propos qui précédent, l'une des pistes de solutions exprimée se rapporte à la nécessité pour l'ensemble des acteurs par davantage de planification et d'anticipation, et ne plus « saccager » le territoire en établissant les implantations au gré des opportunités.

Passer du temps en amont pour :

- identifier des zones ad hoc au lieu de décréter des zones à priori souvent pas adaptées, pour éviter la compensation et la surenchère du prix du foncier ;
- augmenter le niveau d'ambition des dossiers en matière environnementale, et les chances de les voir aboutir lors des processus d'autorisations ;
- envisager l'aménagement des zones dans leur globalité pour mieux anticiper les mutualisations possibles, les infrastructures et services pouvant être partagés, les complémentarités (Ex : économie circulaire).

Anticiper le besoin de nouvelles infrastructures et d'équipements, et le vieillissement des infrastructures existantes et planifier leur entretien.

Pour faire face à cette ambition et la complexité de sa mise en oeuvre, la nécessité d'une montée en compétences techniques des porteurs de projets a été évoquée, soit en renforçant la qualité et la quantité d'ingénierie (s'entourer de bons bureaux d'études, bien au fait des évolutions réglementaires notamment), soit en se dotant des compétences nécessaires, soit encore en la délégant à un tiers.

C.3. Développer les coopérations entre territoires et acteurs

Dans la perspective de faire face aux enjeux du territoire pris au sens large, ainsi qu'au contexte de sobriété anticipé pour l'avenir, les stratégies de coopérations ont été largement interpellées lors des entretiens, selon différents formats :

- Coopérations entre territoires : adopter des postures de complémentarité et de mutualisation de ressources, savoir-faire, et non plus de concurrence.
- Rapprochement du monde économique et du monde politique (Etat, collectivités), dans une plus grande compréhension des enjeux de chacun pour favoriser les coopérations.
- Rapprochement des entreprises entre elles sur les sites, les ressources de l'une, par exemple, pouvant être les déchets de l'autre, et en développant et optimisant les mutualisations de tous types.
- Développement d'une vision globale et anticipée des projets de développement, le caractère collectif et cohérent des projets permettant de mieux franchir la barrière des autorisations, avec davantage de temps pris en amont pour éviter les contentieux futurs.

CONCLUSION : JEUX D'ACTEURS ET GOUVERNANCE

La synthèse des entretiens réalisés fait apparaître davantage de convergences que de divergences dans les futurs souhaités et souhaitables, exprimées dans les visions des enjeux précédemment exposées.

Le jeu d'acteurs n'apparaît ni véritablement conflictuel ni véritablement coopératif, chacun exerçant au mieux dans son domaine de compétence et se limitant le plus souvent à cet exercice.

Ce futur souhaitable, donc largement partagé sur le contenu, semble manquer en fait de lieux et de modalités organisationnelles permettant l'expression de cette vision et la confrontation des points de vue associée, ainsi que la mise en place d'une réelle gouvernance de projet :

- L'écosystème local impliqué compte de très nombreux acteurs, générant une complexité décisionnelle et de mise en action : nombreuses collectivités locales à différents échelons (EPCI, SCOT, syndicats mixtes,...) et différentes géographies, à l'exception de la région très peu évoquée lors des entretiens, et nombreux services de l'Etat nationaux, régionaux, territoriaux et intra-territoriaux.
- Les stratégies territoriales restent élaborées et concertées aux échelons très locaux, le plus souvent celui des ECPI.
- Si tout le monde semble d'accord sur la nécessité d'une stratégie de territoire plus élargie et ambitieuse, aucun acteur ne semble à priori plus légitime qu'un autre à assumer le leadership de la démarche, générant une possible inertie de l'action.
- Les instances de gouvernance territoriales sont nombreuses à l'échelle du territoire, mais aucune d'entre elles ne semble constituer de véritable lieu d'échange, d'expression de visions et de concertation.

Ce sujet de la gouvernance, exprimée à plusieurs reprises dans les entretiens comme un facteur clé de réussite des projets, apparaît comme un sujet structurant d'un projet de territoire.

L'Atelier des territoires, dans ce contexte, vient de façon très opportune donner corps à cette intention communément exprimée d'échanges, d'écoute et de concertation.

Questions soulevées par le diagnostic sociologique

- Quels éléments de récit pour un projet de territoire ?
- La diversité des territoires : une force ou des enjeux trop éloignés pour une vision partagée d'un schéma territorial ?
- Quelles concertations et co-constructions possibles pour la mise en œuvre de dispositifs réglementaires compris et partagés ?
- Quels sont nos enjeux propres liés à l'eau et quelles pistes de solutions ?
- Quelles sont les composantes de réussite de notre transition écologique, environnementale et énergétique ?
- Comment attirer des talents ?
- Quels moyens pour proposer une qualité de vie aux citoyens du territoire, mais également une qualité de vie au travail ?
- Quelles modalités d'information, de consultation, de concertation, et de co-construction, mettre en place avec les habitants, et sur quels objets/sujets ?
- Comment imaginer les ZI de demain ?
- Quel serait notre cahier des charges des entreprises accueillies à l'avenir ?
- A quoi sommes-nous prêts à renoncer ?
- Quels moyens se donne-t-on pour anticiper et planifier davantage notre développement ?
- Quelle vision partagée pour un projet de territoire ? Quelles modalités de gouvernance possibles pour la mise en œuvre de ce projet ?
- Quelles modalités d'organisation intra et inter ZI et ZA pour satisfaire aux enjeux de sobriété ?
- Quelles alternatives au développement industriel sur le territoire ?

Liste des personnes interrogées

BRAHA-LONCHAMP Max - Co- Président du groupe Luquet Duranton

CHEVAL Jean-Pierre - Président du groupe Cheval

DELAPLACETTE Philippe - Président du Scot Rives du Rhône

DEMENUS Jean-Pierre - ex directeur Syndicat mixte Inspira

FONTANEL Dominique – Responsable des relations entreprises - Annonay Rhône Agglo

GRANIER Louis - Ligue de Protection des Oiseaux et de la biodiversité - Président Délégation Territoriale Drôme-Ardèche

HALGRAIN Jérôme - Chef de service DDT38

JAS Marie-Laure - Chargée de mission DDT38

JOFFRE Karine – Directrice générale adjointe Annonay Rhône Agglo

LAMMIN Célyne - Déléguée générale adjointe Développement de l'Axe MeRs

LANSOU Cédric - Directeur Syndicat mixte Rives du Rhône

MARTINEZ Séverine – Directrice Economie et attractivité du territoire - Annonay Rhône Agglo

MOLINA Richard - Vice-président ARA en charge de l'économie

OLLIVIER Géraldine – Responsable technique et environnement du syndicat mixte Inspira

PAYEBIEN François - Sous-préfet de Tournon

PROST Laurence - cheffe délégation territoriale DDT 07

VIAL Gilles – Maire de Salaise

WORMSER Véronique - Autorité environnementale

B. ATELIER N°1

I] DÉROULÉ DE L'ATELIER ET PARTICIPANTS

L'Atelier n°1 a eu lieu les

Le premier atelier a commencé par une journée d'arpentage qui a permis de remettre en perspective les enjeux des deux sites d'accroches de la démarche que sont la ZIP INSPIRA à Salaise-sur-Sanne et la ZAE de Marenton à Annonay. Le second jour était dédié à des temps d'échange et de travaux collectifs en salle. Cette partie du carnet restitue les principaux propos, échanges et propositions qui ont émergé durant ces deux jours. L'iconographie donne à voir les temps d'arpentages comme de travail en salle.



Photo : Groupement AMO



Photo : Groupement AMO

II] RESTITUTION DES TÉMOIGNAGES ET ÉCHANGES IN SITU

A. DEUX RIVES DU RHÔNE, DEUX HISTOIRES INDUSTRIELLES ET LEUR HERITAGE

Giles Vial, Mairie de Salaise-sur-Sanne et Simon Plenet maire d'Annonay ont chacun résolu les enjeux de développement économique actuel dans une histoire plus longue de l'aménagement du territoire à des fins productives. Giles Vial se réfère notamment à une thèse rédigée par François Duchêne relative à l'organisation locale du territoire. La géographie du SCoT est décrite par plusieurs participants dont Cédric Lansou, directeur du Syndicat Mixte des Rives du Rhône et M. Payebien, sous-préfet de Tournon-sur-Rhône.

A.1. Roussillon et Salaise : un territoire industriel face à de nouveaux défis

L'histoire industrielle de la vallée du Rhône est relativement récente et commence dans le contexte de la première guerre mondiale pour ce qui est des communes de Péage de Roussillon et Salaise-sur-Sanne. Ces zones rurales vont accueillir le déploiement d'une industrie chimique qui doit soutenir l'effort de guerre et ne trouve pas sa place au Sud de Lyon. La topographie, la bonne desserte et l'accès à la ressource en eau sont au fondement de cette implantation.

Ces usines qui devaient être temporaires sont maintenues après-guerre et de nouveaux ateliers sont ajoutés. Pour tourner à plein régime, les usines recrutent des ouvriers disponibles à plein temps contrairement aux paysans qui travaillaient aussi aux champs et privilégier leurs récoltes avec toutes les contraintes et aléas liés à la météorologie. Des logements sont alors construits pour accueillir une population d'immigrés d'autres départements : Cantal, Aveyron... puis, plus tard, d'autres pays. Ces aménagements se font sans considérations des limites administratives des communes et opèrent une ségrégation sociale stricte en ouvriers, contremaîtres, etc. Des équipements sont édifiés dans une période où le paternalisme est de mise dans le milieu industriel : église, cinéma, équipements sportifs et autres participent à animer la vie des cités ouvrières.

Cette ville dans la ville place l'industrie en son cœur et pèse fortement sur la vie politique locale. Les maires sont issus du monde industriel : choisi par le patronat à une époque, puis par les forces syndicales par la suite. Pendant un demi-siècle, l'usine est au cœur de la vie économique, sociale, culturelle et politique des habitants de ces communes.

Les phénomènes de périurbanisation de la seconde moitié du siècle diluent progressivement cette situation. Les communautés ouvrières se délitent avec le débrayage de la culture syndicale, l'évolution du monde du travail, la dissolution du parc immobilier des entreprises et l'obsolescence des équipements. Le monde industriel se déchâsse alors de la vie publique jusqu'à devenir un monde méconnu pour la majorité des habitants. Les usines perdent leur statut poumon économique et objet politiquement intouchable. La montée en puissance des enjeux écologiques et de santé publique en font même des objets de suspicions, des voisines indésirables pour une population avec lesquelles elles n'entretiennent plus de lien.

Ces évolutions culturelles et sociales liées au monde de l'industrie constituent un des enjeux clés pour appréhender et construire le devenir d'un territoire productif, résilient, à la recherche d'un modèle partagé.

A.2. Annonay et ses vallées : héritage d'une industrie pluriséculaire et de la périurbanisation

L'histoire industrielle d'Annonay commence avec le papier au XVIIème siècle. Elle est liée à la présence mais surtout à la qualité de l'eau (stockage sur le Ternay) qui est utilisée comme ressource et comme force motrice. Au XVIIIème, les tanneries et mégisseries vont se développer en aval et participer au déploiement d'une filière du cuir. Ce développement s'accélère lors de la première moitié du XIXème et conduit la population d'Annonay à doubler en 40 ans (de 5 500 à 11 500).

L'urbanisation qui accompagne ce phénomène compose avec la géographie de la commune marquée par la confluence de plusieurs vallées. Les fonds de vallées sont transformés pour installer les usines avec des ouvrages de soutènement importants ainsi que différentes prises d'eau. L'habitat se déploie sur les pentes, avec des maisons pouvant faire jusqu'à 7 niveaux (ce qui est assez singulier au XIXème). Les grands propriétaires sont établis sur les plateaux, dans des domaines qui restent aujourd'hui lisibles et constituent une « ceinture dorée » autour du centre-ville historique. L'industrie du cuir va se moderniser au fil des décennies jusqu'à péricliter après la seconde guerre.

La période d'après-guerre est celle d'une très grande transformation de la commune d'Annonay caractérisé par une périurbanisation massive qui se double, dans les années 1970, des effets de la désindustrialisation qui se joue à échelle nationale. Face au déclin de certaines industries, la municipalité apporte son soutien à l'activité privée en rachetant différents bâtiments. Cela a pu permettre de maintenir certaines activités pendant un temps mais aussi d'en accueillir de nouvelles. La commune dispose actuellement d'un important parc immobilier et

Les logements sociaux sont créés en marge de la vieille ville, sur les hauteurs. L'industrie sort du centre-ville. Des zones commerciales et d'activités sont aménagées à Davézieux. L'habitat individuel s'étale considérablement et mite le paysage des plateaux d'Annonay et gagne aussi Davézieux et Roiffieux. Ces phénomènes ont été cartographiés lors d'un précédent Atelier des Territoires (2016) dont les conclusions sont adjointes en annexes. Cette périurbanisation a vidé Annonay de ses activités économiques comme de ses habitants (1970 : 21 000 hbts, 2010: 16 450 hbts).

Depuis 2010, la politique municipale vise à remonter cette pente et à renforcer l'attractivité d'un centre-ville tombé en désuétude : 30% de logements vacants, de vacances commerciales, de logements insalubres. Pour cela, différents leviers sont mobilisés : améliorer la mobilité et stationnement, requalifier les espaces publics, réhabiliter l'habitat, faciliter la mise à disposition de locaux vacants... Le PluiH essaie de répondre à la problématique de l'exode des centres villes qui a non seulement des conséquences patrimoniales mais aussi sur les mobilités. Le parc immobilier et foncier dont dispose la commune reste difficile à mobiliser dans le cadre de cette politique générale pour diverses raisons techniques mais surtout de coût. Ce sont là les conclusions d'une étude plus large relativement aux friches du territoire portée par le SCoT. Les principales contraintes sont : la localisation de friches dans des zones inondables, la durabilité des structures des bâtiments anciens, et les préconisations des services du patrimoine (ABF). La renaturation reste chère et n'apporte pas de bénéfices économiques directs.

Le site de Vidalon où débutait l'arpentage de l'après midi est un ancien site canson (Papetier) qui a été réhabilité en pôle entrepreneurial. Un autre exemple de réhabilitation est le chantier en cours du nouveau conservatoire intercommunal dont un étage reste à attribuer à un autre programme. Ces réhabilitations mobilisent des moyens importants mais visent des bâtiments de bonne qualité structurelle et architecturale. D'autres sites, comme les anciennes usines situées quai de Merle, sont plus problématiques à rénover. Une étude de l'établissement foncier Epora sur la requalification des friches industrielles identifie cette difficulté à trouver un équilibre économique pour ce type de foncier. Cette structure porte notamment les coûts de dépollution des sols qui peuvent être très élevés dans le cas de friches industrielles. Les discussions à ce sujet ont abordé différentes hypothèses de soutien économique : aide directes ou avantages fiscaux.



Photo : Groupement AMO



Photo : Groupement AMO

B. INSPIRA : PRESENTATION DU SITE ET DE SES ENJEUX

La matinée sur site a permis de donner la parole à différents acteurs qui ont apporté des points de vues variés sur la Zone Industrialo-Portuaire (ZIP) Inspira. Les échanges qui ont émergés durant ces prises de paroles sont restitués ici de manière synthétique. L'absence de certains intervenants pressentis* nous a conduit à restituer des éléments issus d'entretiens préalables menés avec ces derniers.

B.1. Un site stratégique pour la politique de réindustrialisation nationale

Inscrit dans les documents de planification et reconnu par divers labels nationaux (site clé en main 2030, site PENE, zone d'activités économiques régionale, ...), le site actuel d'INSPIRA et ses extensions contribuent à l'axe Méditerranée Rhône-Saône (MeRS). D'après Romain Maillot*, Délégué Général au développement de l'axe Méditerranée-Rhône-Saône, la ZIP Inspira constitue un site clef nécessaire au développement du reste, un support à la réindustrialisation du quart Sud-Est. Organe industriel vital du tissu industriel local et régional, il contribue fortement à l'offre d'emploi sur le territoire, à la production de valeur ajoutée et à contribuer de manière concrète aux transitions environnementales, énergétiques, etc. L'enjeu consiste alors à concrétiser le plein potentiel d'industrialisation de ce site.

Site d'ampleur à vocation industrialo-portuaire, il accueille actuellement 24 entreprises pour environ 1 000 emplois. A proximité immédiate de la plateforme OSIRIS, le site présente des potentialités fortes en matière d'écologie industrielle territoriale (EIT), décarbonation des activités et sobriété foncière pour les terrains mis à disposition des entreprises. Son positionnement dans la vallée du Rhône, à proximité de l'autoroute A7, avec des accès directs au canal du Rhône ainsi qu'à des voies ferrées en fait un lieu multimodal, adapté aux enjeux de report modal pour le transport de marchandises.

Les phases d'extension du site pour accueillir de nouvelles entreprises font l'objet de recours qui témoigne du débat sur l'acceptabilité du projet en l'état. En termes de développement économique, le site constitue une implantation stratégique dont le report sur d'autres localisations n'est pas compatible avec la saisie d'opportunité d'implantation qui répond souvent à une logique de disponibilité à court terme. C'est pourquoi INSPIRA poursuit les procédures d'autorisation environnementales afin de pouvoir proposer notamment dans le secteur Nord des terrains aménagés à court terme. Une des pistes serait d'aller vers un mode d'aménagement plus séquencé pour en améliorer l'acceptabilité.



Photo : Groupement AMO



Photo : Groupement AMO

B.2. Un site où la question de l'eau est centrale : risque inondation, quantité et qualité de la ressource

Sur ces sujets, les premières [Assises de l'eau des Rives du Rhône](#) ont été organisées le 12 juin 2024 par le Syndicat Mixte des Rives du Rhône.

Jean-Mathieu Fontaine, préservation des ressources et Grand cycle de l'eau, CC EBER, et Laurent Teil, maire de Sablons et vice-président de la CLE du SAGE, témoignent des sujets liés à l'eau à échelle élargie. La nappe est classée en déficit quantitatif depuis 2010 et cela pose des problématiques pour les milieux naturels plus encore que pour les usages. L'île de la Platière est une forêt alluviale qui s'étend sur environ 1000 hectares et se trouve menacée par l'abaissement du niveau de cette nappe. La question qui se pose est «Comment les acteurs locaux peuvent-ils travailler ensemble pour répartir cette problématique? Quels efforts?» L'enjeu central est celui de la préservation de la biodiversité et des écosystèmes qui nécessitent de vrais efforts.

Le travail sur la forêt alluviale a été amorcé en 2014 et une étude a permis d'estimer le volume prélevable. Un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) a été ensuite été élaboré avec l'ensemble des acteurs, y compris la CNR. Un travail technique scientifique a été réalisé pour concevoir de remonter la ligne d'eau du Rhône (augmenter le niveau du Rhône) en prenant de l'eau du canal du Rhône. Vingt scénarios ont été modélisés et un validé qui cumule plusieurs actions dont prendre l'eau du canal et abaisser les prélèvements des zones à enjeux (réduction de 1/3 de la part d'Osiris). Cela devrait conduire à faire remonter la nappe de 2m sur les endroits à enjeux. L'ensemble des coûts s'élève à 6 millions d'euros. Ces travaux sont portés par le partenariat de la CNR, de l'Agence de l'eau, d'Osiris, et des collectivités. Ils résultent de 10 ans de réunions. Le comité de suivi mis en place pour le PTGE est piloté par la DREAL.

Les agriculteurs ont déjà des méthodes déjà vertueuses du point de vue de la consommation en eau et les gains additionnels à trouver de ce côté sont estimés comme très faibles. Les efforts du monde agricole dans ce domaine gagneraient à être mieux reconnus. Inspira va avoir besoin d'eau (consommation plafonnée à 2000 m³/j) et qui n'aura pas d'impact sur la forêt alluviale. Un des plus gros prélevateurs est l'entreprise Trédi Séché. D'autres entreprises qui rejettent pourraient supprimer une partie de leurs prélèvements. La réutilisation d'une partie de l'eau dans les différents processus se pose. Une partie des utilisations ne nécessitent pas de l'eau potable. La question est aussi celle de la température de l'eau quand il s'agit de l'utiliser pour refroidir.

La discussion sur le risque inondation s'est ensuite concentré sur le Rhône. Il a été rappelé que les dernières inondations datent de 1977, que le territoire doit rester prêt et que la diminution de la conscience du risque est un problème. La question du risque et l'incidence des aménagements sur ce dernier (tout aménagement d'un cours d'eau a des conséquences en aval) conduit nécessairement à une responsabilité collective qui invite à mettre tout le monde autour de la table. Les assureurs sont des acteurs importants pour débattre du sujet et de ses incidences économiques.

A l'opposé du «trop plein» d'eau, la question de la diminution quantitative du Rhône lié à celle des glaciers des Alpes est aussi soulevée. Cela invite à définir quel pourrait être le débit du Rhône en 2050 voire 2100 et ajuster les projets en fonction, y compris les scenario de répartition des prélèvements entre les différentes activités.

En plus du sujet quantitatif, la question de la qualité de l'eau est abordée. La question des PFAS ressort commun enjeu majeur. Toutes les nappes sont touchées. Sont présentes y compris dans l'eau potable. Une réflexion est engagée sur le traitement des eaux (CC EBER), avec des investissements importants de plusieurs millions d'euros. Des collectivités ont porté plainte contre X. Le débat amène la question de l'application du principe du pollueur / payeur, de son application et de la nécessité d'identifier les responsables. Cela nécessite une meilleures collaboration des acteurs en lien avec le suivi des rejets industriels / qualité de l'eau et gestionnaires de l'eau potable. Ces résultats doivent aussi être partagés de chacun des côtés du Rhône.

B.3. Un site où les compensations écologiques et agricoles questionnent

Les enjeux liés à la compensation ont motivé le fait de faire participer la chambre d'agriculture et des agriculteurs aux échanges sur le site d'Inspira. Il a été rappelé le contexte d'une agriculture en crise, d'un modèle en pleine mutation, ainsi que le fort lien entre agriculture et industrie. Ce lien s'est renforcé historiquement avec le train Paris-Lyon-Marseille qui a induit des dynamiques à plus grandes échelles et contribué à l'essor de la vallée du Rhône. L'industrie a aidé l'agriculture en termes d'emploi, après-guerre.

Les enjeux actuels de l'agriculture avec une forte baisse du nombre d'agriculteurs. et des défis climatiques importants sont relativement bien connus. La question de l'eau, évoquée précédemment, se pose pour l'agriculture de manière très forte car le changement climatique augmente le besoin en eau dans un contexte de potentielle raréfaction de la ressource. Il y a une ASA à Salaise (pompage d'eau).

L'enjeu central des échanges, et plus spécifiquement avec le site Inspira, est celui du foncier. Le propos s'intéresse à une optimisation des arbitrages fonciers au regard de la qualité agronomique des terrains. Il est avancé que les agriculteurs auraient été en mesure d'identifier d'autres terrains que ceux retenus pour y faire de la compensation écologique dans le cadre des aménagements de la zone. Aussi, il est avancé l'idée que l'agriculture est écologique en soi, ou du moins vertueuse sur le plan climatique si elle permet un stockage du carbone, notamment dans les sols.

Après une description des mesures de compensation mises en oeuvre sur le site d'Inspira (habitat pour les calamites, bruant, et autres), le propos revient sur les difficultés à trouver des espaces de compensation. L'exemple est donné d'Annonay Rhône Agglo qui chercherait 25ha pour compenser des habitats pour des oiseaux, sauterelles et rongeurs. Ensuite, le propos porte sur les terrains non utilisés. Il semble y avoir une analyse différente des potentielles situations de friches agricoles. Il est rappelé la nécessité de trouver un équilibre entre bilan / développement économique et biodiversité : 70% des oiseaux agricoles ont disparu ainsi que 70% des insectes (dans la période récente, donnée à préciser).

En conclusion, la discussion s'est ouverte sur l'hypothèse de mettre en place une démarche expérimentale, avec des scientifiques, pour développer des projets agricoles à forte valeur écologique. Il s'agirait, par exemple, de tester la capacité d'un espace productif (agricole) à faire habitat pour une espèce donnée en dérogeant au cahier des charges habituellement considéré. L'expérimentation qui s'est faite pour la ligne Lyon – Turin sur multifonctionnalités des mesures compensatoires est citée comme exemple, puis celle sur Axe 7. Cette expérimentation pourrait tirer parti du calendrier d'Inspira Sud et Centre qui se fera sur un temps long voir très long.

Il ressort des échanges une forte motivation des associations (LPO) comme du monde agricole à collaborer au processus de conception et de mise en oeuvre des projets pour faire mieux sur le plan de l'écologie comme de l'agronomie sans renoncer au développement de l'activité, y compris industrielle.

D. MARENTON : PRESENTATION DU SITE ET DE SES ENJEUX

L'après-midi sur site a commencé à Vidalon après un trajet en bus qui a permis de parler des enjeux à l'échelle du SCoT et d'évoquer la ZAE de Boissonnette. Ensuite, le trajet a permis de traverser la ZAE de Marenton actuelle avant de rejoindre les abords de son périmètre d'extension.

D.1. Une zone d'activité reflets de différentes époques

Christophe Delord, Maire de Roiffieux a présenté les différentes entreprises présentes dans la ZAE de Marenton 1 ainsi que le nouveau CFA qui accueille entre 400 et 600 apprentis. Les formations ne sont pas particulièrement en lien avec les besoins des entreprises présentes localement.

La zone de Marenton 1 comprend des entreprises très diverses et le foncier n'y est pas optimisé. Les aménagements de l'espace public sont entièrement dédiés à la voiture et peu qualitatifs. Les extensions plus récentes de la ZAE de Marenton intègrent peu à peu de nouveaux enjeux : gestion de l'eau, aménagements paysagers (plantations)... Les parties suivantes permettent de mesurer les progrès qui restent à réaliser en convoquant différents témoignages.

D.2. Des enjeux paysagers à mieux intégrer

Le CAUE de l'Ardèche et la paysagiste conseil du département ont proposé une lecture des enjeux architecturaux et paysagers de la ZAE de Marenton et de son site d'extension.

La question de la quantité comme de l'organisation du stationnement interroge fortement et invite à une forte optimisation comme à une meilleure intégration paysagère (sortir de la plaque d'enrobé). La question de la sobriété appelle un changement de regard pour ne plus être vue comme une contrainte mais une opportunité de faire mieux.

Considérer les bâtiments comme l'image de marque des entreprises invite à renforcer leurs qualités architecturales comme leur intégration paysagère. L'aménagement des espaces extérieurs est déterminant et pose la question d'une charte de végétalisation, de la place donnée à la biodiversité, de l'intégration des enseignes, de la signalétique comme des panneaux photovoltaïques. L'existence d'un règlement de zone semble indispensable. En l'état, la rupture de paysage est violente entre la campagne, les habitations et la ZA. Les interfaces ne sont pas pensées ni aménagées. Planter quelques arbustes ne suffit pas. Il faut des éléments à l'échelle. Une réflexion globale.

La qualité architecturale, paysagère et écologique d'une ZAE nécessite de mobiliser le plus en amont possible les disciplines qui y sont liées. La question du rapport au sol, du nivellement, est déterminante sur de nombreux plans. Cette question de la qualité paysagère des ZAE renvoie aussi à celles de la santé et de la qualité de vie au travail.

D.3. Un site agricole à l'arrêt

La situation actuelle du site donne à voir des terrains qui ne sont plus cultivés et des prairies pâturées (vaches et chevaux). La chambre d'agriculture présente le point de vue des agriculteurs en pondérant fortement les propos de certains acteurs locaux qui parleraient plus fort mais ne seraient pas représentatifs.

D.4. Un site à forte valeur écologique

Louis Granier, Président de la Délégation Territoriale Drôme-Ardèche de la LPO, rappelle l'importance des haies pour la biodiversité. Elles permettent aux espèces de se déplacer, de se nourrir et de se reproduire. On rencontre une grande diversité de formes et de composition des haies (hautes, basses, régulières ou ondulées, associées à des talus, des fossés, etc.). Illustrant son propos en montrant une haie en face du groupe, M. Granier explique qu'il s'agit d'une « haie parfaite » qui comporte 3 strates, avec des espèces animales différentes spécifiques à chaque strate.

Que faut-il faire alors face à ces enjeux lors d'un projet de ZAE ? Il faut commencer par réaliser un inventaire 4 saisons, afin d'avoir un état des lieux complet des sensibilités du secteur. Il précise que des groupes de bénévoles de la LPO sur Annonay seraient prêts à collaborer. Les porteurs de projets industriels doivent être au courant de la présence de ces espèces.

Pour limiter l'impact sur les habitats et les espèces il faut ensuite procéder à l'évitement et la réduction. C'est-à-dire enlever les secteurs les plus à enjeux des périmètres de projets. C'est également un moyen pour ne pas aller chercher des espaces compensatoires.

Il indique ensuite qu'il faudrait réfléchir à faire des zones d'activités autrement. Que ces zones soient des écosystèmes d'entreprises avec des espaces partagés. L'enjeu est de faire un nouveau modèle de zone d'activités qui correspond à l'époque.

Enfin, M. Granier insiste sur l'importance de réhabiliter les friches. Cela permet également de valoriser ceux qui ont fait la richesse industrielle du territoire.

D.5. Une réflexion relative à la gestion de l'eau à échelle élargie

Monsieur Cremer, XXX, a présenté les enjeux liés à la ressource en eau potable pour la bassin d'Annonay qui provient de divers captages :

- Les sources de la Vocance (des études sont en cours pour en définir le potentiel et les modalités d'exploitation);
- Le Lac du Ternay qui représente la ressource actuelle principale du bassin;
- Plus ponctuellement, les nappes de la vallée du Rhône (liées à une insuffisance ponctuelle et rare de la ressource du Lac du Ternay).

Actuellement, les enjeux portent davantage sur le trop d'eau que pas assez d'eau. Une réflexion est menée sur les modalités de gestion des eaux pluviales. En particulier pour les zones d'activité du bassin d'Annonay avec l'étude d'OGEP à double usage (rétention avec rejet à débit régulé + plaine herbeuse à vocation d'espace naturel ou de loisir). L'objectif étant de sortir du bassin de rétention classique en le remplaçant par des ouvrages ayant de potentielles vocations multiples. Le bassin de Villedieu est cité comme exemple de zone humide qui joue le rôle de tampon via la mise en eau régulière par les eaux pluviales de toitures et de ruissellement. Pour le site de Boissonnette, une discussion est en cours avec la DREAL pour éviter la ZH dans le projet d'aménagement et d'y rejeter tout ou partie du pluvial. Le principe de gestion à la parcelle des EP reste adopté par les administrations compétentes comme le modèle de base pour la gestion du pluvial.

Les responsables de la Chambre d'agriculture 07 évoquent la possibilité d'utiliser le lac de Vert qui sert aujourd'hui de réserve stratégique pour l'irrigation agricole comme tampon pluvial (agissant comme un bassin d'orage). Le réseau de raccordement alimentant le lac se situerait à moins d'un kilomètre avec possibilité de raccordement gravitaire en exploitant pour partie les abords de la voie verte pour le passage des réseaux EP.

La possibilité de collecte et de réutilisation du pluvial dans les cycles internes entreprises (valorisation des EP dans le circuits sanitaires / ou process industriels) des pluvial de toiture est aussi mentionné.

D.6. Une réflexion en cours pour intégrer les enjeux de mobilités

La mobilité est une thématique travaillée par Annonay Agglomération au travers de son Plan de Mobilité Simplifié en cours de validation. Les principales actions visées sont aujourd'hui :

- le développement d'un service de navette plus adapté aux actifs (depuis la gare dans le centre vers zones d'emplois), aux déplacements quotidiens ;
- passe du territoire et où il ne manque que le lien final vers le cœur de bourg et les zones de travail.
- mettre en avant le covoitage comme une source d'économies (2200€/an pour un voyageur) pour les citoyens, notamment en cas de mutualisation des déplacements domicile/travail.

C'est une thématique complexe qui fait intervenir de multiples acteurs. Par exemple:

- Pour le développement d'itinéraires cyclables inter-communaux, il faut souvent emprunter du réseau départemental, qui a des contraintes spécifiques à l'exploitation des routes.
- le SCOT, à une échelle supérieure, ne prévoit pas de gare sur le territoire qui pourrait se situer sur la rive droite du Rhône en transformant la ligne de marchandise en ligne de voyageur. Ce sont des discussions au long court, qui mettent du temps à aboutir.
- L'ancien PLU (qui va être remplacé par un PLUiH) demandait une place de stationnement par m² de bureau construit. Cette règle, ancienne, contraignait l'espace dédié au stationnement sur les zones d'activité et a produit des grandes nappes de stationnement qui aujourd'hui devraient être moins utilisées (du fait du télétravail, des changements d'habitudes des citoyens...)

Il faut trouver un chef d'orchestre qui mette tout le monde autour de la table pour échanger et éviter des études qui n'aboutissent pas.



Photo : Groupement AMO



Photo : Groupement AMO

III] RESTITUTION DU TRAVAIL COLLECTIF EN SALLE

A. ATELIERS THEMATIQUES : QUEL CHANGEMENT DE MODELE ?

Pour aborder la question du changement de modèle que cible la démarche de l'Atelier des Territoires du Rives du Rhône, une série d'atelier au format world café proposent aux participants de travailler sur des thèmes qui recoupent ceux abordés lors des temps in situ de la veille. Description du format world café :

- Cinq ateliers thématiques menés en parallèle
- Chaque atelier thématique comprend trois tables d'environ 4 personnes
- Les tables s'auto-animent sur la base des consignes données
- Un participant par table inscrit les éléments sur une feuille
- Un participant par table sera invité à contribuer à la restitution

L'AMO veille à la « production », à la « récolte », facilitent et garantissent la restitution de ce qui ressort des réflexions collectives.

A.1. Atelier « Concilier biodiversité et développement économique »

1. Pourquoi préserver la biodiversité aujourd'hui ?

Cette question a d'abord surpris un participant qui ne voyait pas l'intérêt de la question et qui a amené à du débat. Il a été conclu que si on ne savait pas pourquoi on la protège, sa préservation n'en serait que plus compliquée. Les participants ont d'abord voulu définir le terme de biodiversité pour confirmer que pour eux c'est tout ce qui est vivant. Une question restait posée à savoir si on incluait l'humain dedans. Première réponse à pourquoi préserver la biodiversité : parce qu'elle est en danger. Si on va plus loin dans les motivations à la préserver, c'est parce qu'elle est **source de bonheur, nécessaire à la santé humaine et que c'est un piège à carbone**.

2. Quels critères pour le choix d'implantation des ZAE limitant les impacts sur la biodiversité ?

Une des premières réponses a été de **faire un PLU « à l'envers »**. C'est-à-dire de ne pas partir des zones pressenties pour le développement économique et essayer de les faire concorder avec la biodiversité, mais bel et bien de **partir des zones à préserver et de véritablement questionner les futures zones de développement**. Cela sous-tend qu'il faut prioriser ce que l'on veut préserver afin de trouver le bon équilibre entre préservation et développement. Les autres critères évoqués portaient plus sur la ZAE elle-même, à savoir, choisir des natures d'activités implantées compatibles avec l'emplacement de la zone et avoir le plus possible de multimodalité (fleuve, train, vélo), en lien avec les pollutions et la qualité de l'air.

3. Quelle serait une ZAE à biodiversité idéale ?

La **sensibilisation des entreprises** a été évoquée comme une clé d'entrée pour mieux intégrer la biodiversité dans les ZAE. Il également été suggérer d'encourager les ressources circulaires au sein des ZAE ou entre ZAE (les déchets des uns sont les ressources des autres).

Il a semblé aux participants que le point central de la réponse est de **rendre la maîtrise du foncier à la collectivité**, afin qu'elle puisse établir un cahier des charges avec des exigences en matière de biodiversité. Cela éviterait également des friches ou locaux vacants. La maîtrise de la **gestion des espaces verts** devrait aussi revenir à la collectivité, avec un financement des entreprises. Les collectivités pourraient ainsi gérer les espaces verts de façon plus vertueuse pour la biodiversité.

Une des réponses parait également de faire un aménagement sans découpage en lot. Cela permettrait de mieux mutualiser le foncier et de donner à l'entreprise que ce dont elle a besoin. Il pourrait ainsi rester du foncier pour des espaces communs « verts ».

Enfin il serait intéressant d'**intégrer la compensation dans la ZAE**. En anticipant au mieux, on évite les zones à forts enjeux de biodiversité, on réduit au maximum les impacts et ce qui reste à compenser on le fait au maximum au sein de la ZAE (bois récréatif, mare, noue paysagère de gestion des eaux de pluie, etc.).

Les participants s'accordent pour dire que toutes ces actions doivent être **expérimentées par tous** pour leur donner corps et **faire exemple**.

A.2. Atelier « Penser les mobilités à toutes les échelles du territoire»

1. Comment limiter l'impact des flux routier d'approvisionnement des zones sur les espaces alentours?

- Favoriser les flux non-routiers pour les activités, les chantiers... INSPIRA est déjà une zone multimodale avec le ferroviaire et le fluvial qui permettent d'éviter de très nombreux camions.
- Faire émerger un écosystème d'entreprises sur les zones pour mutualiser les trajets (approvisionnements/déchets)
- Développer des motorisations moins importantes pour les courts/moyens trajet
- Améliorer la compétitivité des transports non-routiers : aujourd'hui, le transport par poids lourds permet une très forte flexibilité / ponctualité / fiabilité pour des coûts moindres par rapport au ferroviaire et au fluvial. Comment rendre plus compétitives les alternatives ?
 - o Amélioration des infrastructures
 - o Incitation financière pour les entreprises qui s'implantent sur les zones d'utiliser principalement les solutions alternatives
 - o Contraindre financièrement les transports par PL ?

2. Comment faire en sorte que les questions de mobilités pour l'accès aux zones deviennent un attrait pour l'emploi (et non un repoussoir) ?

Une première réflexion a été de préciser que la question de la mobilité serait plus facilement traitable s'il y avait une adéquation entre la localisation des emplois et des zones d'habitat (exemple de Iveco qui envoie des bus jusqu'à Lyon pour récupérer des salariés).

Plusieurs autres propositions, plus techniques ont été ensuite abordées :

- Revenir aux dispositifs de ramassage d'entreprises
- Offrir des solutions de recharges sur les sites des entreprises
- Disposer de solutions de transport public pour se rendre sur son lieu de travail : Quel modèle économique ? Contribution des entreprises par le Versement Mobilité, financement direct des navettes ?
- Faciliter et encourager le covoiturage : Question de la compatibilité de l'organisation du covoiturage et des horaires postés.
- Offrir des solutions de mobilités au moins dotés : Accessibilité économique + coordination des offres pour garantir le transport de bout en bout.
- Penser la multimodalité dès la création des zones, ne pas penser que les voiries pour les voitures mais également pour les modes actifs (piétons/vélos)

3. Quels leviers de démobilité pour réduire les déplacements liés aux zones ?

- Ramener de la hiérarchisation dans la planification, pour que les centralités puissent réaccueillir de l'emploi Difficultés à rapprocher l'habitat et certaines activités (nuisances, risques,...)
- Développer des services (par exemple des crèches) dans les grandes zones d'entreprises pour limiter les déplacements secondaires entre le domicile et le travail
- Développer des services (restauration) dans les grandes zones d'entreprises pour limiter les déplacements secondaires pendant le travail, offrir un meilleur cadre de travail.
- Développement du télétravail quand c'est possible

A.3. Atelier « Concilier eau et développement économique »

1. Pourquoi préserver la ressource en eau aujourd’hui ?

La discussion a porté sur le caractère vital de la ressource en eau «elle est centrale», «l'eau c'est la vie», «nécessaire aux activités agricoles comme industrielles».

Le lien entre eau et biodiversité a été souligné puis mis en regard avec les enjeux du dérèglement climatique : bouleversement du régime des pluies d'un côté et augmentation des besoins de l'autre : population, agriculture, centrales nucléaires, industrie... Un enjeu global est celui de ralentir le cycle de l'eau et de développer des solutions fondées sur la nature. La réflexion doit intégrer toutes les eaux : EP / EU / AEP.

Les témoignages soulignent des différences de regards entre plateau et Rhône (gestion ressource dans la longueur, SMIRCLAUD, et moins dans la largeur).

La question des conflits d'eau au détriment des milieux a été abordée. Les propos de la veille relatif au caractère exceptionnel du PTGE qui priorise une forêt alluviale.

2. Quels enjeux liés à l'eau, spécifiques et communs aux ZAE de la vallée du Rhône et du plateau d'Annonay ?

Les deux territoires partagent les problématiques de l'inondation et de la disponibilité de la ressource avec des états des lieux différents. La question de potabilisation de l'eau (sanctuarisation et accès), Ternay comme vallée du Rhône mais avec des spécificités, interconnecté.

Un des enjeux forts de la ressource en eau reste l'équité de son partage (entre acteurs et entre sites) et la perception que peuvent en avoir les acteurs locaux. Les enjeux liés à l'eau nécessite une forte pédagogie : expliquer aux citoyens. concertation immédiate prioritaire. ELYSE énergie. combiner industriel et agriculture

Lac de Vert : une hypothèse de mise en lien avec la zone de Marenton complexe à mettre en oeuvre (syndicat rivière/OFB).

3. Quelle serait une gestion vertueuse de l'eau dans une ZAE?

Améliorer la gestion de l'eau dans une ZAE nécessite avant tout un meilleur travail en amont : une analyse fine du fonctionnement du site (dans son contexte élargi) afin que son aménagement se fasse «sur mesure» et non en plaquant des ratios. Des connexions et des surfaces tampons en amont pourraient être cherchées pour le pluvial. L'infiltration doit être favorisée au maximum. Une gestion différenciée des eaux permettrait de valoriser les EP et de limiter le gaspillage de l'eau potable. Interconnecter les process industriels aussi.

A.4. Atelier « Imaginer un paysage industriel plurifonctionnel »

1. Comment mettre en valeur le patrimoine industriel contemporain et valoriser auprès de la population les atouts que constituent les activités pour le territoire ?

Des dispositif et association existent déjà comme «l'industrie magnifique» (art autour du patrimoine industriel). Ils gagnent à être développés / multipliés, comme différents outils de communication (exposition photos, faire intervenir des industriels dans les écoles / collèges, témoignages de salariés, informer sur le poids économique de l'emploi) sur les activités industrielles et son utilité comme ses intérêts pour la population. Faire connaître les métiers et les valoriser.

En plus de donner à voir et aller vers, accueillir est aussi un volet à développer: stage de 3eme chez des industriels, portes ouvertes (semaine de l'industrie)... Cela invite à ouvrir les usines mais aussi plus largement les zones aux habitants, ce qui recoupe les questions de patrimoines (construire de belles usines, aménagement paysager des ouvrages hydrauliques), de mobilités et de paysage. Permettre de traverser ces lieux et y inclure d'autres usages. Réparer une interface souvent abrute entre lieux d'activités (zones) et habitat. Quels pourraient être des lieux de médiation industrielle ?

2. Comment ouvrir les sites industriels au territoire pour en faire des quartiers à part entière, appropriables et traversables ?

Une des hypothèses est de voir des activités retourner dans les centre ancien quand cela est possible et désirable. Il est important de préciser la distinction entre site industriel et zone d'activité économique.

Un point de vigilance est soulevé : faut-il renforcer les zones comme des lieux de vie au risque de «concurrencer» les centralités?

Pour ce qui est des zones (existantes comme futures) :

- y prévoir des équipements / services / installations répondant aux besoins lors des temps de travail
- avoir des activités quand les entreprises sont fermées
- travailler leur intégration architecturale et paysagère, leur confort (ex :ombre l'été)
- les réfléchir à échelle élargie, trouver des liens avec ce qui environne (ex: rapport au fleuve quand proche du Rhône)
- question de l'épaisseur des interfaces, des franges
- structuration interne / espaces publics / plantations
- porosités : vues + déplacements (piétons, vélos, voiture, camions...) et leur maillage avec le contexte

La question de la proximité voire de la mixité des programmes d'habitat avec ceux d'activités est abordée :

- enjeux réglementaires et risque industriel : PPRT, SEVESO...
- écologie industrielle étendue à d'autres programme. Exemple de chauffage urbain comme valorisation d'une ressource industrielle
- cibler les industries compatibles avec les activités urbaines environnantes

3. Comment rendre confortables et conviviaux les espaces industriels pour les usagers et travailleurs ?

Un premier échange traite des enjeux qui ne sont pas de l'ordre de l'aménagement et conditionne la qualité de vie au travail : cadre moral, relation au travail, conditions d'emploi, etc...

La discussion porte ensuite sur les espaces extérieurs et leur capacité à être accueillant pour le piéton et non uniquement des espaces à fonction technique :

- organiser la cohabitation des différents modes de pratique des lieux en journée,
- gestion des différents flux / vitesse : piétons, vélos, voitures, camions...
- intégrer des parcours pour piétons et vélos dans des espaces plantés / paysagers
- réduction des nuisances potentielles : bruit / odeur / risques
- cahier des charges pour choisir des entreprises compatibles avec les enjeux locaux identifiés en fonction de la proximité d'habitat, et autres
- potagers dans les entreprises, cf. jardins ouvriers ?

La question de l'aménagement de l'espace et de sa qualité paysagère invite à ce que les éléments techniques (bassins rétention, digue, etc) participent positivement à la définition du projet, en harmonie avec le cadre plus large (beau). Ils gagnent à être polyvalents et non monofonctionnels (superposition des usages et non juxtaposition d'objets techniques répondant à des problèmes ou des normes).

La discussion porte ensuite sur les enjeux environnementaux avec l'idée que des aménagements favorables à la biodiversité peuvent aussi se traduire par un meilleur confort pour les usagers et une esthétique plus «nature» :

- développer des sites industriels démonstrateurs sur la préservation de la biodiversité
- intégrer des mares en lien avec des zones de pique-nique
- développer des parcours avec équipements sportifs
- expérimentation sur la compensation pour déverrouiller la réglementation et rendre plus «conviviale» et «acceptable» la zone
- l'usager doit aussi respecter les milieux

A.5. Atelier « Imaginer un développement économique, préservant et valorisant les ressources du territoire»

1. Pourquoi et comment développer les activités économiques en consomant moins et mieux l'espace?

Pourquoi :

- L'espace constitue une ressources finie à optimiser / préserver
- Freiner les risques liés à l'eau sur lesquels l'artificialisation des sols a une incidence
- Aller vers des espaces multifonctionnels
- Améliorer la résilience et l'acceptation des projets
- Trouver un équilibre durable dans le temps entre les espaces (densification et/ou végétalisation)

Comment :

- partager le temps d'usage : passer la zone au quartier d'activités, intégrer différents usages + intensifier les usages : comprend l'utilisation des espaces par/ pour les entreprises
- comprendre les stratégies des entreprises relatives à l'espace, à leur foncier
- changer de modèle d'aménagement comme de construction
- ouvrir des champs d'expérimentation qui soient spécifiques, locaux
- avoir une maîtrise foncière par le public
- remobiliser les friches
- requalifier / restructurer les ZAE existantes
- limiter les réserves foncières des entreprises
- réversibilité des aménagements et des constructions

Autre :

- construire différemment face aux risques
- accepter la controverse
- la planification / orientations (quantitatif vs qualitatif)
- emmener les expertises
- monter en compétence pour le porteurs de projet
- connaissance des codes
- mobiliser l'expertise habitante / terrain
- conjuguer les temporalités

2. Pourquoi et comment renforcer les relations entre les entreprises et le territoire local ?

Pourquoi :

- pour connaître les besoins des entreprises comme des territoires et pouvoir y répondre
- entreprises = moteur économique du territoire, induisent des emplois, des commerces, des services, des habitants
- connaître la vie des entreprises, valoriser leur savoir faire, les mettre en relation (complémentarité), pouvoir en parler (acceptabilité)
- faire évoluer les compétences
- renforcer les pépites locales qui sont une part de l'histoire du territoire
- collectivités comme accompagnatrices et facilitatrices
- diffuser et faire connaître les métiers > créer des vocations, formations...
- valorisation des entreprises existantes + rayonnement
- informer / prévenir sur les risques : CEVESO, ICPE ...

Comment :

- associations
- visites individuelles, petit déjeuner thématiques
- ouverture au public : portes ouvertes, habitants...
- guichet accueil, amont (connaissance réciproque)
- ancrage des entreprises, y compris internationales
- clubs d'entreprises
- temps de présentation du projet de territoire : justification + partage
- comité de sélection pour les implantations d'entreprise

Autre :

- gestion des décisions extra territoriales : volonté locale / décisions gouvernance
- impliquer l'ensemble des acteurs : consulaires / syndicats / patronal / agences dev éco

3. Pourquoi et comment diversifier les activités économiques et industrielles en valorisant les ressources et savoirs-faire locaux ?

Pourquoi :

- améliorer la résilience du territoire, identifier les fragilités
- fidéliser, valoriser, attirer
- équilibre territorial, complémentarité de l'offre
- synergies = sources d'économies
- fonder la production sur les caractéristiques / spécificités du territoire > filières
- ressources existantes, paysages différents
- considérer les infrastructures comme des ressources ?
- pas assoir sur un seul modèle (tourisme, agri.. pas que l'industrie)
- valoriser les ressources pour renforcer l'attractivité du territoire, mettre en valeur ses caractéristiques ?

Comment :

- Etude sur modèle économique du SCoT, très bonne connaissance
- Association des entrepreneurs : identifier les besoins
- valoriser les infrastructures : offres, services locaux

LIVRE 14
BLANC
PAR PROJET

X XXX XXX
XX XXX XX

REFERENT
UNIQUE

ETAT *
~~XXXX~~ +
X NIVEAU COLLECTIVITE X
11 → BINOME
TECHNIQUE + EW XX

NODE XXX XX
DE XXXXX
GOVERNANCE
COOPERATIF.

13

B. FORUM OUVERT : COMMENT MIEUX COOPERER ?

Un forum ouvert a été organisé autour des besoins de coopération entre les différents acteurs de l'écosystème (élus, techniciens, Etat, entreprises, associations, ...) car ce sujet est ressorti comme central lors des entretiens du diagnostic sociologique. Chaque participant pouvait énoncer une ou deux propositions puis un vote a permis de choisir sur quel sujet engagé une réflexion collective par sous-groupe.

A la question globale posée aux participants, voici les propositions/réflexions qui ont émergé, par ordre décroissant des votes :

- Un livre blanc par projet (14 votes)
- Mode de gouvernance coopératif (13 votes)
- Référent unique Etat (11 votes)
- Lieu pour se retrouver / Lab (8 votes)
- Animation de la coopération (compétence) (8 votes)
- Mieux se comprendre et pouvoir avancer (8 votes)
- Sortir des postures de représentations = posture de projet (8 votes)
- Avoir une vision globale du projet – frise temporalité (8 votes)
- Comité concertation multipartie – projet – acculturation (3 votes)
- Périmètre(s) de coopération ? (3 votes)
- Mutualisation et multifonctionnalité pour un territoire économe (2 votes)
- Vision globale et collégiale (1 vote)
- Définir pour chaque acteur en amont du projet ses grands objectifs (1 vote)
- Contreparties de la coopération – concessions / engagements (0 vote)
- Fusionner la concertation au titre de l'urbanisme et celle au titre de l'environnement (0 vote)
- Partager et coréaliser l'inventaire faune flore 4 saisons (0 vote)
- Concilier biodiversité et économie (0 vote)

Il a été décidé d'organiser des cercles de discussion sur les seuls 3 premiers sujets se détachant en nombre de voix, mais qui recoupaient/englobaient plusieurs autres propositions exprimées, qui pourraient d'ailleurs être reprise dans la suite des travaux des ateliers 2 et 3.

B.1. Atelier « Livre blanc par projet »

1. Pourquoi un livre blanc par projet ?

- Chaque projet est différent.
- En amont, on ne prend pas en compte les projets eux-mêmes mais nos postures, nos organisations. Il faut aborder les projets de manière neutre, en « blanc ».
- L'outil « livre blanc » peut ne pas concerner tous les projets, mais les projets complexes ont besoin de gouvernances « ad hoc ». Il faut en prendre conscience de cette complexité pour identifier correctement les périmètres des projets.

2. Quel serait son contenu ?

- Partager en amont l'opportunité du projet et en lister les enjeux.
 - Déterminer projet par projet qui on doit mettre autour de la table, avec quel degré d'engagement, et à quel moment on les fait intervenir.
- Déterminer les acteurs et le « qui fait quoi » doit être le premier acte, à formaliser dès le démarrage.
- Puis, poser le problème sous l'angle de la règle du jeu : aborder de façon collective les différents outils et les bonnes méthodes pour y arriver ; adopter des procédures mais au service d'une stratégie.

3. Quelles modalités de mise en œuvre ?

- Adopter ces principes à l'échelle du territoire pour toute maîtrise d'ouvrage : les obliger à se poser ces questions, projet par projet.
- Prendre ce temps en amont, qui permettra d'en gagner par la suite en ayant bien identifié la répartition des rôles.
- Bien identifier et partager les enjeux de chacun pour mieux se comprendre.
- Le livre blanc doit vivre, peut évoluer, au fil de l'actualité des projets.

B.2. Atelier « Mode de gouvernance coopératif »

- Il existe déjà sur certains secteurs un mode de gouvernance par une Société coopérative d'intérêt collectif : tout le monde a une voix.
- Sur la plateforme Osiris il existe un comité de suivi. Il n'y a rien sur Inspira.
- Il y a souvent des freins parce qu'on ne veut pas associer tel ou tel acteur pour des raisons diverses.

1. Ce que serait un mode de gouvernance coopératif ?

- Il faudrait définir le cahier des charges du projet en amont avec un groupe de coopération : obligation de faire cette gouvernance dès le début.
- Ce groupe serait composé d'entreprises, élus, habitants, usagers. Ce seraient des décideurs qui seraient représentés.
- Il faudrait savoir ce que les uns et les autres attendent et que tout se fasse en bonne intelligence. Il faut définir les limites de ce que chacun doit faire

2. A quelle échelle faire cette coopération ?

- Il faut différencier les instances de concertation et celles de décision. A un moment il y a un arbitrage qui doit se faire.
- Il faut un lieu de propositions, d'échanges et un lieu de décision.

B.3. Atelier « Un référent unique Etat »

1. Pourquoi un référent unique ?

- Difficulté constatée pour la gestion de projet «territorialisés»
- Dézoomer pour faire émerger une stratégie globale, sortir d'une sollicitation au site par site qui crée des blocages
- Des structures de gouvernance multiples et diffuse : dilue le leadership comme la responsabilité > souhait d'attirer des rôles
- Nécessité d'un ensemblier, d'une synthèse de la parole des services de l'Etat, d'arbitrage, d'un responsable comme d'un interlocuteur identifié
- Arbitrage vis-à-vis d'avis divergents. Ex : ABF et DDT ou MRAE et ABF...
- Problématique des échelons : exemple département et région
- Problématique de pouvoirs internes dans les services de l'Etat
- En principe : le sous-préfet = référent unique de l'Etat sur SON Territoire, quid échelle SCoT ?
- Avoir un contre-pouvoir au préfet ? Problématique de l'influence politique locale
- Des essais pas toujours concluants : Exemple du COPIL Inspira mis en place par le sous-préfet mais s'avère déceptif

2. Quelle organisation et quel rôle ?

- Un référent unique Etat par projet ? pour dépasser les logiques en silo au sein des services
- Possibilités de binôme
- Importance de temps de terrain pour mettre en dialogue des points de vue d'experts > Echanger + terrain VERSUS transmission de mail ou rapport à distance et unidirectionnel, une nécessité pour faire converger

IV] PISTES DE TRAVAIL IDENTIFIÉES

A. PASSER DE LA ZONE AU QUARTIER

La question de passer d'un zoning monofonctionnel porté par des documents réglementaires à la conception d'un projet de quartier pluriel dans ses fonctions et usages était transversale à l'ensemble de l'atelier n°1. Cet enjeu est ressorti aussi bien lors de la journée d'arpentage que dans les différents ateliers en salle.

Elle recoupe des enjeux de programmation, d'urbanisme réglementaire, d'aménagement (et notamment des espaces extérieurs / publics).

Cette piste pourra être explorée en inter-atelier et mise en débat lors de l'atelier n°2.

B. POUR CHANGER DE MODELE, ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

Les réflexions menées lors de l'atelier, et même les intentions présentées dans la note technique du territoire, viennent butter contre des obstacles nombreux dont les habitudes et compétences des acteurs en charge du développement économique, élus comme techniciens.

Les nécessaires stratégies de changement évoquées lors des entretiens du diagnostic sociologique se rapportent principalement au développement de coopérations entre acteurs du territoire, ne trouvant pas forcément les occasions de se déployer dans les instances de gouvernance existantes, certains acteurs étant, du reste, absent de ces instances.

Les sujets proposés à ce titre lors du forum ouvert de l'Atelier 1 sont particulièrement éclairants.

Inventer des dispositifs pour permettre aux acteurs du territoires (élus, services de l'état, techniciens, riverains, entreprises, associations...) de travailler « en mode projet » sur les dossiers complexes, en amont, et dans une logique de collaboration, ne s'improvise pas : définition d'une vision partagée, mise en place d'organisations de projet ad hoc, changements de postures, travail conséquent et concertations en amont des projets,... Autant de sujets suscitant de réels besoins d'accompagnement, voire de formation.

Les synthèses des ateliers des 3 sous-groupes du forum ouvert ont fourni une matière très riche sur des propositions concrètes de mise en œuvre (cf paragraphe précédent), qu'il va s'agir d'exploiter au regard d'objets définis à travers des plans d'actions dans la suite des travaux.

Les questions de méthode et de gouvernance seront donc centrales dans les ateliers suivant et dans la feuille de route.

C. TRAVAILLER LA COMPENSATION, EXPLIQUER, EXPERIMENTER

Il s'agit de **planifier la compensation écologique et agricole pour en faire un projet multithématique et non une réponse technique monofonctionnelle par zoning**. Une hypothèse serait de de rapprocher enjeux écologiques et agricoles, et d'intégrer des enjeux paysagers ou de gestion des eaux pluviales voire de croiser d'autres programmes (loisir / tourisme / mobilités actives...), **multiplier les recherches-actions dans ce domaine**. L'atelier thématique « concilier biodiversité et développement économique » a également souligner l'intérêt de croiser l'intégration de la biodiversité dans les ZAE avec les enjeux, paysagers, récréatifs, de gestion du pluvial etc. Les participants ont également exprimé l'intérêt d'intégrer la compensation dans la ZAE en croisant dans la mesure du possible avec d'autres fonctions (bois récréatif, mare, noue paysagère de gestion des eaux de pluie, etc.). Enfin l'expérimentation est ressortie comme un facteur clé pour réussir la compensation et l'intégration de la biodiversité dans les ZAE.

Il est nécessaire de rappeler qu'il s'agit de la troisième étape de la séquence **Eviter / Réduire / Compenser** et que les projets actuels se heurtent au fait d'être « planifié à l'envers » en faisant de leur localisation une donnée d'entrée et non une question (enjeux fonciers, coups partis...), ce qui a été souligné lors de l'atelier « concilier biodiversité et développement économique ». Les participants ont indiqué qu'il fallait **partir des zones à préserver et véritablement questionner les zones de développement futur**.

Pistes de travail :

- Travailler mieux à l'évitement
- Travailler la compensation par l'offre, la planification de la compensation. Que peut-on intégrer dans la ZAE elle-même ? Comment faire d'un site de compensation un site multithématique (biodiversité, agriculture, eau, etc.) ?
- Retrouver une maîtrise foncière publique pour optimiser la biodiversité dans la ZAE (optimisation du foncier pour les entreprises, gestion des espaces verts par la collectivité, cahier des charges pour les entreprises, ...)

La suite de la démarche pourra proposer des scenarii concrets qui explorent ces pistes puis chercher à définir la méthode nécessaire à sortir de solutions issues de pratiques «en silos».

C. POUR COCONSTRUIRE, COMMENCER PAR COMMUNIQUER

Enjeu de communication et de transparence des projets. La concertation n'est pas suffisante sans un bon degré d'information et d'explications. Intégrer la gestion des externalités négatives dans les projets industriels et favoriser la transparence sur ce sujet pour répondre aux enjeux de leur acceptabilité (exemple de la qualité de l'eau). Constat d'un monde économique, mais surtout industriel, méconnu des habitants du territoire. Constat renforcé par une mise en perspective historique d'une industrie qui fut au cœur de la vie des territoires.

D. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE NE SE REDUIT PAS A FAIRE DES ZONES D'ACTIVITES

Les actions de développement économique sont souvent réduites à l'organisation d'une réponse aux besoins fonciers et immobiliers des entreprises. De nombreux territoires focalisent ainsi leurs ressources à la planification du développement de nouvelles zones d'activités économiques (ZAE). Les collectivités sont en effet souvent dotées d'un schéma d'accueil des entreprises (SAE) plutôt qu'une stratégie de développement économique (SDE). Ces stratégies sont structurées autour de la définition de filières stratégiques et de plans d'actions mêlant des actions d'animation du tissu économique et des actions d'aménagement du territoire. Les SAE quant à eux s'orientent plus sur la qualification de la demande, de l'offre disponible et la spatialisation des actions permettant de proposer de nouveaux terrains aux entreprises.

Le modèle de développement économique territorial basé sur l'extension des surfaces d'activités économiques sur des ENAF a atteint ses limites et se confronte directement aux enjeux de sobriété foncière. L'objectif ZAN traduit une démarche engagée depuis plusieurs d'années mais désormais matérialisée par un objectif chiffré et un calendrier associé.

L'enjeu est donc d'opérer une transformation radicale dans les démarches d'aménagement économique du territoire, en passant d'une approche de développement d'offre par l'extension à un rééquilibrage (ou plutôt une prédominance) entre actions de renouvellement urbain (requalification, recomposition de ZAE ...) et création de nouveaux espaces urbanisés (dans le cadre de la séquence ERC). Il s'agit notamment d'anticiper la mise en place d'une stratégie territoriale de renaturation permettant un repositionnement stratégique des activités aux regards des infrastructures et des fonctionnalités actuelles du territoire lorsque le besoin ne peut être couvert par des opérations de reconstitution de l'offre sur des terrains sous-utilisés.

Ne pas se limiter au modèle du lotissement d'activité dont la puissance publique serait aménageur et promoteur pour aller vers un accompagnement des acteurs économiques, le maintien d'une maîtrise foncière et la gestion d'un parc foncier et immobilier. Mener un travail fin sur les besoins des acteurs économiques en place. Réfléchir au parcours résidentiel des entreprises. Se donner les moyens de concevoir et mettre en œuvre une vraie stratégie économique. Retrouver un juste milieu entre planification publique et simple accueil de la demande privée.

Pistes de travail :

- **Schéma de remobilisation des friches** : au-delà de l'inventaire, un document qui permet de définir une stratégie accompagnée d'un plan d'actions (transversales mais aussi localisées) matérialisant la trajectoire retenue pour remobiliser les espaces en friche au bénéfice de nombreuses politiques publiques: environnementales, urbaines, développement économique, habitat, ... => permet d'alimenter les débats sur l'armature économique territoriale, identifier des opportunités, justifier la réorientations de certains projets d'extension ou encore permettre certains extension en renaturant ces friches

- **Plan de requalification / renouvellement des ZAE du territoires** : focalisé sur les ZAE existantes, travail décrit dans la démarche proposée pour l'atelier 2. Une démarche à généraliser sur l'ensemble du territoire, pour mesurer concrètement les disponibilités foncières et potentiels fonciers remobilisables en fonction d'actions plus ou moins lourds. Ce plan peut également se traduire en une stratégie foncière pour les espaces économiques, qui pousse la démarche encore plus loin et fait acter des positions sur le recours à une stratégie privée, partenariale ou publique pour effectivement remobiliser les potentiels fonciers identifiés précédemment.



Le carnet de l'Atelier n°1 retranscrit le lancement de la démarche. Il comprend des éléments subjectifs qui résultent de la rencontre de l'équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le territoire et ses acteurs. Cette matière «brute» ou «non lissée» est mobilisée pour faire réagir lors du premier atelier, pour mettre en partage des questionnements, clarifier des positionnements, etc.

Le carnet restitue le déroulé et le contenu de l'Atelier n°1 de manière la plus fidèle possible tout en opérant un nécessaire travail de synthèse.

Ce document constitue un jalon d'une démarche en cours auquel les participants peuvent se référer lors des étapes suivantes.

